

# ASSEMBLEE DE CORSE

## SESSION ORDINAIRE DES 29 ET 30 SEPTEMBRE 2022

### COMPTE RENDU SYNTHETIQUE

#### SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Le 29 septembre 2022, à 10 heures 00, l'**Assemblée de Corse**, dûment convoquée par sa Présidente en exercice, **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**, s'est réunie en application des dispositions du code général des collectivités territoriales.

**M. VANNI** en sa qualité de **Vice-président de l'Assemblée de Corse** préside la séance. Il prie les élus de bien vouloir accepter les excuses de **la Présidente de l'Assemblée de Corse** qui est retenue ce jour, à Bruxelles, pour une réunion du Comité des Régions.

Il procède ensuite à l'ouverture de la séquence des questions orales (cf. annexes). Il informe que la question relative à l'abattage porcin dans le Cismonte posée par **M. ANGELINI** au nom du groupe **Avanzemu** est décalée à la demande de l'intéressé.

#### Question n° 1

"Rentrée scolaire et cherté de la vie" (n° 2022/O2/61) par **Mme MARCHETTI** au nom du groupe **Fà Populu Inseme**, la réponse est formulée par **Mme LUCIANI**,

#### Question n° 2

"Bilan PADDUC et calendrier" (n° 2022/O2/53) par **Mme MARIOTTI** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**, la réponse est formulée par **M. PAOLINI**,

**M. VANNI** souhaite la bienvenue à **Mme CHIAPPINI**.

#### Question n° 3

"Per un aiutu à l'allevatori corsi" (n° 2022/O2/56) par **M. ARENA** au nom du groupe **Core In Fronte**, la réponse est formulée par **M. LIVRELLI**,

**Le Président SIMEONI** souhaite la bienvenue à **Mme CHIAPPINI**.

Question n° 4

“Cycle des discussions avec Paris” (n° 2022/O2/62) par **Mme GIACOMETTI PIREDDA** apparentée au groupe **Avanzemu**, la réponse est formulée par **le Président du Conseil exécutif de Corse**,

Question n° 5

“Abattage des porcins dans le Cismonte” (n° 2022/O2/61) par **M. ANGELINI** au nom du groupe **Avanzemu**, la réponse est formulée par **M. LIVRELLI**,

Question n° 6

“Développement et préservation patrimoniale” (n° 2022/O2/60) par **Mme MOSCA** au nom du groupe **Fà Populu Inseme**, la réponse est formulée par **le Président du Conseil exécutif de Corse**,

Questions numéros 7 et 8

“Electrification portuaire” (n° 2022/O2/54) par **Mme COMBETTE** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**, et “Electrification des ports de commerce de Corse” par **Mme PIETRI** au nom du groupe **Core In Fronte**, la réponse est formulée par **Mme MATTEI**,

Au terme de cette réponse, **Mme COMBETTE** fait valoir son droit d'appréciation.

Question n° 9

“Urgence climatique et défis énergétiques” (n° 2022/O2/055) par **M. LACOMBE** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**, la réponse est formulée conjointement par **MM. PAOLINI et GIOVANNANGELI**,

**M. LACOMBE** sollicite l'autorisation de faire valoir son droit de réponse. **Le Vice-président de l'Assemblée de Corse** refuse au motif que l'intéressé a largement dépassé son temps de parole. Un échange se tient entre **MM. VANNI, LACOMBE et MELA**.

Question n° 10

“Situation de l'enfance en grande vulnérabilité et de l'établissement A Ciucciarella” (n° 2022/O2/058) par **Mme BATTESTINI** au nom du groupe **Core In Fronte**, la réponse est formulée par **Mme FAZI**.

**M. VANNI** clôt la séance des questions orales, il est 11 heures 33.

Il est 11 heures 45 et il demande à **Mme FRANCISCI**, secrétaire de séance, de procéder à l'appel nominal.

Sont présents :

**M. Hyacinthe VANNI**, Vice-président de l'Assemblée de Corse,  
**Mme Nadine NIVAGGIONI**, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse,

**Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY (teams), Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL (teams), Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN (teams), Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI (teams), Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Jean-Paul PANZANI (teams), Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO (teams), Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI (teams), Joseph SAVELLI (teams), Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI (teams), Julia TIBERI et Hervé VALDRIGHI.**

Sont absents et ont donné pouvoir :

**Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**, Présidente de l'Assemblée de Corse, à **M. Hyacinthe VANNI**, Vice-président de l'Assemblée de Corse,

**M. Jean BIANCUCCI à Mme Nadine NIVAGGIONI, Mme Vanina BORROMEI à M. Jean-Christophe ANGELINI, Mme Valérie BOZZI à M. Jean-Martin MONDOLONI, M. Saveriu LUCIANI à M. Pierre POLI.**

A l'issue, **le Vice-président de l'Assemblée de Corse** constate que le quorum est atteint et il ouvre la séance.

**Sont également présents :**

**M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse,**  
**Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive, en charge du social et de la santé,**

**M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse,**

**M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse,**  
**Mme Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse,**

**M. Alex VINCIGUERRA, Conseiller exécutif, Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse,**

**Mme Flora MATTEI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office des Transports de la Corse,**

**M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif, Président de l'Office d'Equipement Hydraulique de la Corse,**

**Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive, en charge de la culture, du patrimoine, de l'éducation et de la formation,**

**M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse.**

**Le Président du Conseil exécutif de Corse** salue tout d'abord la mémoire des personnes récemment décédées ci-après : Laure-Marie CICCOLI et Marie CANONICCI, agentes de la collectivité, M. MURACCIOLE, ancien maire de Bucugna, Toussaint ANDARELLI, sportif de haut niveau et Michel KEMEL, président du Secours catholique en Corse.

Il évoque également la mémoire des victimes de la tempête du 18 août dernier, et tout particulièrement celles de la jeune adolescente et de Jean-Paul DIDDENS, marin-pêcheur à Girolata.

Il aborde ensuite la problématique des relations entre **la Collectivité de Corse**, d'une part, et les mairies et les intercommunalités, d'autre part.

Dans le cadre du processus engagé avec le ministre de l'Intérieur, il se réjouit de la création d'un espace de dialogue sur cette thématique. D'une manière plus générale, il convient de créer une ingénierie afin que l'ensemble des forces vives de l'île soient impliquées. Il constate que la concertation est plus élargie aujourd'hui que dans le cadre du processus de Matignon. Il cite **le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, la Chambre des Territoires et l'Assemblea di a Giuventù**, les syndicats, les chambres consulaires, toutes celles et tous ceux qu'il y a lieu d'associer. Il insiste sur le rôle majeur que **la Collectivité de Corse** est tenue de jouer.

**Le Président SIMEONI** fait observer que l'Etat a parfois tenté d'opposer l'institution territoriale avec les communes et leurs établissements publics de coopération intercommunale. A titre d'exemple, il cite le PTIC. Le processus ne se fera pourtant pas sans ces deux partenaires. La révision constitutionnelle prévue en 2024 consacrera en effet un statut d'autonomie. Cela implique une réflexion sur la nécessaire répartition des compétences et des moyens infra territoriaux appelés à être mise en place et, en conséquence, la participation des principaux acteurs que sont ces deux entités. Il rappelle les difficultés auxquelles elles sont confrontées pour la grande majorité d'entre elles, à savoir de moyens humains et financiers.

**Le Président du Conseil exécutif de Corse** fait état des efforts considérables accomplis par l'exécutif et le délibérant en faveur de ces structures depuis 2015. A ce propos, il cite :

- la dotation quinquennale qui a augmenté de plus de 20% depuis 2018,
- l'aide pour l'élaboration des documents d'urbanisme a également progressé dans les mêmes proportions,
- les procédures ont été largement simplifiées,
- de nouveaux dispositifs ont été créés et fortement dotés tels le fonds de territorialisation, le fonds de solidarité territorial, le fonds intempérie, le fonds montagne, le règlement "Una casa per tutti", le guide en matière d'eau et d'assainissement.

Nombre de financements se situent hors des compétences attribuées à **la Collectivité de Corse** et, dans cette perspective, l'institution a utilisé la clause de compétence pour les exercer.

Il achève son intervention en insistant sur le fait que la réussite des uns conditionne celle des autres.

**Mme GIACOMETTI PIREDDA** indique qu'elle siégera désormais en qualité de non inscrite.

## **SUCIALE E SALUTE - SOCIAL ET SANTE**

### **RAPPORT 250**

**Raportu n<sup>u</sup> 250 : Raportu d'esecuzione glubale di a cunvenzione d'appoghju pè a lotta contr'à a puvertà è d'accessu à l'impieggu trà u Statu è a Cullettività di Corsica 2019 2021.**

**Rapport n° 250** : Rapport d'exécution globale de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) liant l'Etat et la Collectivité de Corse 2019 – 2021.

**Mme FAZI** présente le rapport.

**Mme DENSARI** donne lecture du rapport de la **commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux**. Les commissaires ont émis un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Avanzemu** était absent.

**Mme COGNETTI-TURCHINI** informe le **Vice-président de l'Assemblée de Corse** qu'elle a déposé au nom du groupe **Un Soffiu Novu** un amendement dont la teneur suit :

- A la dernière page du rapport, après les mots « incluant notamment une mesure visant le champ de la mobilité solidaire », sont insérés les mots suivants :  
**« ...ainsi que des dispositifs d'aide en faveur de la solidarité énergétique au profit des personnes défavorisées domiciliées dans les territoires classés en ZRR »**
- Après l'article 2 de la délibération, est inséré un nouvel article ainsi rédigé : **« SOUHAITE que l'avenant 2022 comprenne des dispositions en faveur d'une part de la mobilité solidaire et d'autre part de la solidarité énergétique au profit des**

***personnes défavorisées domiciliées dans les territoires classés en ZRR ».***

En conséquence, l'article 3 de la délibération initiale devient l'article 4.

Elle fait remarquer que les déperditions thermiques touchent essentiellement les habitations anciennes situées dans le rural.

**M. BENEDETTI** insiste sur le fait que les aides structurelles dans le domaine social relèvent de la compétence exclusive de **la Collectivité de Corse**. Elles concernent :

- l'enfance,
- les adultes au chômage,
- les personnes âgées.

L'inspection générale des affaires sociales notent que seuls 60% du montant des aides sociales sont consommés alors que le taux de pauvreté de la Corse atteint 15% de la population. Il convient de procéder à une analyse introspective de ce décalage.

**Mme GIACOMETTI PIREDDA** estime qu'il convient d'avoir une approche structurelle des aides. Dans cet esprit, elle commente la loi adoptée le 16 août 2022 relative au pouvoir d'achat. Elle interroge par ailleurs l'exécutif sur l'encadrement du prix des loyers en Corse sur lequel l'Etat est normalement tenu de solliciter l'avis de **l'Assemblée de Corse**.

**Mme FAGNI** invite les membres de l'assemblée délibérante à replacer le rapport considéré dans son contexte. Il s'agit du bilan de l'action qui nous lie avec l'Etat. L'institution mène au-delà des actions en propre dans le domaine sensible du social. Pour ce qui porte sur le taux de non recours élevé, elle est convaincue que les bénéficiaires potentiels manifestent de la pudeur. En tout état de cause, elle dit qu'elle est favorable à la mise en place d'un revenu universel.

**Mme PIERI** fait état de ce que les aides dont il s'agit sont récupérées dans le cadre de la liquidation des successions et que cela explique en partie les hésitations des administrés.

**Mme FAZI** répond à **Mme GIACOMETTI PIREDDA** en indiquant que la préfecture de Corse a saisi l'exécutif sur la fixation du prix des loyers le mercredi 28 septembre et, en conséquence, un rapport a été inscrit en urgence. Il sera examiné lors de la séance de vendredi. En réponse aux autres intervenants, elle ajoute que le non recours résulte de plusieurs éléments. Elle cite, à titre d'exemple, la difficulté rencontrée par nombre d'administrés au niveau de la maîtrise de l'outil informatique mais également les problèmes liés à la CNIL. Elle rapporte que les assistantes sociales se rendent en milieu rural pour aider les intéressés. Elle conclut en soulignant que le budget consacré au secteur social atteint 203 millions d'euros annuels.

**Mme FAZI** délivre, au nom du **Conseil exécutif de Corse**, un avis favorable sur l'amendement déposé par **Mme COGNETTI-TURCHINI**. Elle alerte cependant l'intéressée sur le fait que l'Etat est signataire du document.

#### **1-1- Vote de l'amendement n° 1 :**

**M. VANNI** met aux voix l'amendement.

Il est adopté à l'unanimité.

**Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY (teams), Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL (teams), Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN (teams), Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Don-Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI (teams), Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola**



**MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI (teams), Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO (teams), Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI (teams), Joseph SAVELLI (teams), Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI (teams), Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**POUR : 63  
CONTRE : 0  
ABS. : 0  
NP : 0**

### **1-2- Vote du rapport amendé:**

Le rapport ainsi amendé est mis aux voix par **M. VANNI.**

Il est approuvé à l'unanimité.

**Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY (teams), Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL (teams), Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN (teams), Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Don-Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI (teams), Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI (teams), Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO (teams), Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI (teams), Joseph SAVELLI (teams), Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI (teams), Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**POUR : 63**  
**CONTRE : 0**  
**ABS. : 0**  
**NP : 0**

La séance est suspendue à 12 heures 34. Elle reprend à 14 heures 45.

**Le Président du Conseil exécutif de Corse** informe les élus que la Cour d'Appel a infirmé le jugement en premier instance prononçant la libération conditionnelle du détenu Pierre ALESSANDRI. Il propose que ce point soit abordé dans les meilleurs délais en **conférence des présidents** pour réfléchir à la formulation d'une réponse.

**M. BENEDETTI** s'insurge face à l'attitude de l'Etat qu'il qualifie de "*janusienne*". Celui-ci se retranche derrière la séparation des pouvoirs, judiciaire et politique. Il constate que lorsque le premier prend des décisions favorables en faveur des prisonniers politiques, le second instrumentalise le parquet. Il s'agit là d'une justice d'Etat. Il annonce que le groupe **Core In Fronte** suspend sa participation au processus en cours tant que ses membres ne disposeront pas d'éléments d'explication.

**M. ACQUAVIVA** s'étonne de ce que le jugement en première instance n'ait pas été suivi par la Cour d'Appel. Cette décision est de nature politique et elle démontre l'ambivalence de l'Etat au sein duquel certains manifestent clairement leur intention de dialoguer et de progresser alors que d'autres mettent tout en œuvre pour faire échouer ledit processus. Cette situation est intolérable et il souscrit à la proposition du **Président SIMEONI** de réunir **la conférence des présidents**.

**M. ANGELINI** estime que cette décision vient en écho des propos informels tenus par un juge à Paris concernant le report de l'audience d'Alain FERRANDI. Ce jugement est un signe politique. L'année se révèle particulièrement sombre pour le mouvement national mais également au plan du droit. L'hostilité à l'apaisement de d'aucuns est indubitable. Le groupe **Avanzemu** en prend acte.

**Mme GIACOMETTI PIREDDA** constate que cette situation où **l'Assemblée de Corse** déplore les décisions de Paris est désormais récurrente. La prison à vie a *in fine* été prononcée pour certaines personnes au mépris du droit et celle-ci s'est aussi traduite par une condamnation à mort. Les négociations en cours n'ont rien d'historique dès lors qu'elles nient des hommes ayant éclairé ces cinquante années de combat. Le droit a été bafoué car les intéressés auraient dû recouvrer

la liberté. Elle insiste sur le fait que nombre d'élus et de personnes, au-delà du courant nationaliste, partagent sur ce point les convictions du mouvement national. Toutefois, la recherche de la paix ne saurait se confondre avec le renoncement. Désormais, la Corse entre dans une logique de rapport de force politique et par leurs actes les élus seront responsables de la liberté retrouvée des prisonniers. Elle exhorte les élus de la Corse à demander justice.

**M. MONDOLONI** rappelle que le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas la culture du verbe haut et encore moins celle de la rue. Il partage néanmoins la même indignation. Un Etat de droit ne peut donner tous les droits à l'Etat. Pierre ALESSANDRI et Alain FERRANDI ont très largement payé le prix de leur faute et ils doivent retrouver les chemins de la liberté.

**Le Président du Conseil exécutif de Corse** remercie les intervenants, présidentes des groupes et non-inscrite. Chacun s'accorde à reconnaître la nécessité de la tenue **d'une conférence des présidents**. Il regrette que la Corse soit de nouveau parvenue à un point de bascule alors que la paix semblait construite. Dans un pays où un conflit a vocation à s'éteindre, il y a des artisans de paix mais il subsiste des faiseurs de guerre. Il estime que c'est actuellement le cas à Paris. Il formule une pensée pour Pierre ALESSANDRI et Alain FERRANDI qui continuent à être ballotés de procédure en procédure, pour les militants et la jeunesse. Les décisions que les élus territoriaux prendront, seront lourdes et c'est la raison pour laquelle il y a lieu d'échanger préalablement afin d'emprunter le meilleur chemin. Le jugement de la Cour d'Appel repose sur le motif selon lequel la remise en liberté serait susceptible de provoquer "un trouble à l'ordre public". En mars dernier, après un refus de rapprochement, un homme a été assassiné dans des conditions suspectes. Suite à cet événement d'une extrême gravité, la Corse s'embrase et le rapprochement est accordé pour les intéressés. A présent, la liberté conditionnelle à l'endroit de Pierre ALESSANDRI est refusée à cause de la commission de violences alors qu'il ne se passe rien de tel en Corse depuis les manifestations du mois de mars. Il met en garde Paris. Si la représentation territoriale ne rencontre plus d'écho parmi la population, elle perd toute crédibilité.

**Le Président SIMEONI** conclut en proclamant que le chemin de la paix qu'il appartient aux élus de construire, c'est celui de la libération pour Pierre ALESSANDRI et Alain FERRANDI, celui de la vérité sur l'assassinat d'Yvan COLONNA et celui de la paix.

**M. VANNI** suspend la séance à 15 heures 15. Au terme de plusieurs minutes, il annonce que la suspension considérée est prolongée et que la séance reprendra après la tenue de **la conférence des présidents** qui se tiendra à 17 heures 30.

La séance reprend à 19 heures 54 et **la Présidente de l'Assemblée de Corse** donne lecture d'un communiqué qu'elle a rédigé en commun avec **le Président SIMEONI** et **les présidents de groupes** dans le cadre de **la conférence des présidents**, et dont la teneur suit :

"L'Assemblée de Corse, réunie en session ce jour, et le Conseil exécutif de Corse ont pris connaissance de l'arrêt rendu par la chambre d'application des peines de Paris, infirmant le jugement du tribunal ayant admis Pierre ALESSANDRI au bénéfice de la libération conditionnelle.

Cette décision de justice est incomprise et injuste.

Elle est également incompréhensible en sa motivation puisqu'elle retient à titre principal, pour justifier le maintien en détention de Pierre ALESSANDRI, après 23 années d'incarcération, que la libération de celui-ci constituerait un risque de trouble à l'ordre public.

Or l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif de Corse considèrent que c'est au contraire aujourd'hui le maintien en détention de Pierre ALESSANDRI, comme celui d'Alain FERRANDI, qui pourraient être générateurs d'un tel trouble.

Pour ces raisons, l'arrêt rendu ce jour contrevient à la logique d'apaisement qui conditionne le bon déroulement et la réussite du processus de négociation engagé entre la Corse et l'Etat.

De même, l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif de Corse réaffirment leur exigence de vérité et de justice relativement aux conditions de l'assassinat d'Yvan COLONNA.

Il appartient donc au Gouvernement de recréer rapidement les conditions politiques d'un dialogue serein et de la confiance réciproque.

En l'état de ces éléments, et en signe d'indignation solennelle, l'Assemblée de Corse en accord avec le Conseil exécutif, a décidé de mettre un terme anticipé à la session en cours."

Il est 19 heures 57 et **la Présidente de l'Assemblée de Corse** lève la séance.

Fait à Ajaccio, le 29 septembre 2022

La Présidente de l'Assemblée de Corse

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

# **ANNEXES**

**QUISTIONE URALE - SEDUTA DI U 29 DI SETTEMBRE DI U 2022**  
**QUESTIONS ORALES - SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022**

| <b>NUMERO</b> | <b>OBJET</b>  | <b>AUTEUR</b>                 | <b>GROUPE</b>    | <b>DEROULEMENT</b> |
|---------------|---|-------------------------------|------------------|--------------------|
| 2022/O2/61    | ABATTAGE DES PORCINS DANS LE CISMONTE.  |                               | AVANZEMU         | <b>1</b>           |
| 2022/O2/59    | RENTREE SCOLAIRE ET CHERTE DE LA VIE.   | Sandra MARCHETTI              | Fa Populu Inseme | <b>2</b>           |
| 2022/O2/53    | BILAN PADDUC ET CALENDRIER.   | Marie-Thérèse MARIOTTI        | Un Soffiu Novu   | <b>3</b>           |
| 2022/O2/56    | PER UN AIUTU A L'ALLEVATORI CORSI.  | Jean-Baptiste ARENA           | Core in Fronte   | <b>4</b>           |
| 2022/O2/62    | CYCLE DE DISCUSSIONS AVEC PARIS   | Josepha GIACOMETTI<br>PIREDDA | AVANZEMU         | <b>5</b>           |
| 2022/O2/60    | DEVELOPPEMENT ET PRESERVATION PATRIMONIALE  | Paula MOSCA                   | Fa Populu Inseme | <b>6</b>           |
| 2022/O2/54    | ÉLECTRIFICATION PORTUAIRE.  | Christelle COMBETTE           | Un Soffiu Novu   | <b>7</b>           |
| 2022/02/57    | ÉLECTRIFICATION DES PORTS DE COMMERCE DE CORSE                                      | Véronique PIETRI              | Core in Fronte   | <b>8</b>           |
| 2022/O2/55    | URGENCE CLIMATIQUE & DEFIS ENERGETIQUES   | Xavier LACOMBE                | Un Soffiu Novu   | <b>9</b>           |
| 2022/O2/58    | SITUATION DE L'ENFANCE EN GRANDE VULNERABILITE ET DE L'ETABLISSEMENT A CIUCCIARELLA | Serena BATTESTINI             | Core in Fronte   | <b>10</b>          |



Secretariatu Generale di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

---

Secrétariat Général du Conseil Exécutif de Corse

**RACOLTA DI E DUMANDE A BOCCA  
RECUEIL DES QUESTIONS ORALES**

---

**SESSIONE DI U 29 E 30 DI SITTEMBRE DI 2022  
SESSION DES 29 ET 30 SEPTEMBRE 2022**



N° 2022/O2/61

**Question orale déposée par le groupe « Avanzemu »**

**OBJET : ABATTAGE DES PORCINS DANS LE CISMONTE.**

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Monsieur le Conseiller Exécutif et Président de l'ODARC,

Notre filière porcine connaît une activité importante avec une production généralement qualifiée comme étant de grande qualité.

En période de production, régie par une certaine saisonnalité, les besoins en abattage sont importants.

L'abattoir de Ponte Leccia est le seul abattoir ouvert aux porcins pour le territoire du Cismonte.

Il apparait, selon les informations dont nous disposons à ce jour, que, cette année, l'abattage sera plafonné, sous décision, entre autres, des services vétérinaires, à 160 unités porcines par semaine. S'il ne nous appartient pas de discuter les décisions des services vétérinaires qu'il convient de respecter, cette fréquence paraît insuffisante pour satisfaire l'ensemble de la demande liée au rush de la période d'abattage.

Cela risque de mettre à mal la production locale, déjà touchée par diverses problématiques ne relevant pas forcément de l'abattage.

Les acteurs de la filière s'inquiètent légitimement quant à la possibilité qui leur sera offerte, ou non, de réaliser pleinement leur activité cette année.

Ainsi et afin de lever les craintes des agriculteurs porcins, Monsieur le Conseiller Exécutif et Président de l'ODARC, quelles solutions préconisez-vous afin d'assurer l'entière prise en charge des besoins en abattage de la filière porcine pour la saison à venir ?

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022**  
**RIUNIONE DI I 29 E 30 DI SITTEMBRE DI 2022**

**2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022**  
**REUNION DES 29 ET 30 SEPTEMBRE 2022**

2022 / O2/061

**REPONSE DE MONSIEUR DOMINIQUE LIVRELLI A LA QUESTION  
DEPOSEE PAR LE GROUPE AVANZEMU**

**Objet : Abattage porcins dans le Cismonte**

Monsieur le Conseiller exécutif, merci pour votre question.

L'intérêt de la Collectivité de Corse pour les filières d'élevage n'est plus à démontrer, particulièrement en lien avec la problématique de l'abattage. La filière porcine, comme les autres, a bénéficié d'un accompagnement tout particulier notamment dans le cadre de la crise COVID.

En effet, en décembre 2020, la Collectivité de Corse a pris une mesure de soutien auprès de ces éleveurs qui a permis une gratuité des abattages auprès de tous les utilisateurs (adhérents ou non à la démarche AOP) et ce, quels que soient les porcs qui ont été abattus (animaux nés et élevés en Corse, en AOP ou non, animaux vivants importés).

Compte tenu du fait que cette mesure s'arrêtait au 31 décembre 2020, une majorité des animaux en AOP abattus plus tard, eu égard au cahier des charges du signe officiel et des contraintes de finition, n'avaient pas pu en bénéficier. Attentifs à la demande des producteurs en AOP, l'ODARC a mis en place une aide spécifique pour la prise en compte des frais d'abattage pour ses éleveurs couvrant la période de janvier et février 2021.

Comme vous pouvez le constater, la Collectivité de Corse et l'ODARC sont plus que bienveillants quand il s'agit d'accompagner les éleveurs en difficultés.

Concernant la problématique abordée, le président du Syndicat mixte de l'Abattage de Corse (SMAC ) a rencontré l'ensemble des filières les jeudi 22 et vendredi 23 septembre. L'inquiétude, légitime, a été levée en proposant un 3ème jour d'abattage au bénéfice des éleveurs porcins. En effet,

des améliorations techniques validées par les services vétérinaires vont permettre d'atteindre les objectifs afin de dégager une journée supplémentaire d'abattage.

Le délestage sur les autres abattoirs de Corse avait été envisagé un moment mais, suite aux réserves émises par les éleveurs bovins, le président a continué d'explorer les dispositions en interne. Ainsi, à l'issue du CSE du SMAC du mardi 27 septembre, les salariés ont accepté d'effectuer une journée de travail supplémentaire le samedi durant toute la période de pointe permettant ainsi de traiter les différentes espèces sur le site de U Ponte à a Leccia et répondre ainsi à l'attente de toutes les filières, et en particulier, 400 porcs durant la période du 15 novembre au 1er mars. Le directeur de l'abattoir de U Ponte à a Leccia a trouvé un accord avec le laboratoire d'analyses afin de faciliter le travail des éleveurs porcins qui pourront récupérer leurs carcasses en temps et heure.

L'ensemble de ces engagements ont été pris par le président du SMAC et ses équipes. Ils devraient être validés en réunion de travail avec les différentes filières en début de semaine prochaine.

Il est toutefois utile de rappeler que lors de la construction en 2005 de l'abattoir de U Ponte à a Leccia, il n'avait pas été anticipé un tel développement de la filière porcine. Cependant, une série de travaux a été budgétisée, qui devrait permettre des solutions à court terme.

En parallèle, le chantier du nouveau schéma territorial de l'abattage a été ouvert avec le lancement du marché de prestations intellectuelles lors du 2ème trimestre 2022 et ce, conformément au planning établi. Les réponses sont en cours d'analyse et le marché sera attribué très prochainement, ouvrant ainsi la voie à la phase de co-construction de ce projet avec les partenaires concernés.

Je vous remercie.

N° 2022/O2/59

**Question orale déposée par Sandra MARCHETTI  
Au nom du groupe « Fa Populu Inseme »**

**OBJET : RENTREE SCOLAIRE ET CHERTE DE LA VIE.**

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Depuis plusieurs jours, les élèves du primaire et du secondaire sont de retour dans nos écoles, collèges et lycées, de même, les étudiants sont de retour sur les bancs de la faculté.

Nous ne sommes pas sans savoir l'importance que vous attachez à notre jeunesse, son éducation et sa formation sont indispensables pour qu'elle puisse se créer l'avenir dont elle rêve.

Néanmoins, les différentes crises qui se succèdent depuis quelques années mettent en grande difficulté de nombreux foyers corses, induisant parfois de mauvaises conditions de scolarité pour les enfants, voire une incapacité pour ces derniers à poursuivre leurs études.

Il est de notre devoir d'œuvrer pour que tous ceux qui le souhaitent puissent avoir accès à la formation, et ce dans de bonnes conditions.

En ce sens, nous avons vu qu'une nouvelle Convention a été signée très récemment entre la Cullettività di Corsica et le CROUS de Corse : pouvez-vous nous expliquer plus précisément ce que cette dernière implique ? En quoi aidera-t-elle les étudiants corses dans leur vie de tous les jours ? Pouvez-vous nous en dire plus sur l'implication de la Collectivité de Corse auprès de nos étudiants ?

De même, et de manière plus générale, nous savons que les parents d'élèves du secondaire vont devoir faire face en cette rentrée, à une très forte augmentation du coût de la vie.

Pouvez-vous nous éclairer sur la manière dont vous envisagez de les soulager ?

À ringrazià vi.

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022**  
**RIUNIONE DI I 29 E 30 DI SITTEMBRE DI 2022**

**2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022**  
**REUNION DES 29 ET 30 SEPTEMBRE 2022**

2022 / O2/059

**REPONSE DE MADAME ANTONIA LUCIANI A LA QUESTION DEPOSEE  
PAR MADAME SANDRA MARCHETTI AU NOM DU GROUPE FA POPULU  
INSEME**

**Objet : Rentrée scolaire et cherté de la vie**

Signora Cunsigliera, vi ringraziu pè a vostra dumanda.

Comme vous le rappelez, les différentes crises qui se succèdent depuis quelques années mettent en grande difficulté de nombreux foyers corses et cela peut avoir de fortes conséquences sur la poursuite des études des élèves et des étudiants.

Cette rentrée est particulièrement marquée par une forte tension sociale à laquelle nous avons répondu en menant une politique forte et volontariste afin d'aider les familles, jeunes et les étudiants les plus modestes à faire face à l'augmentation du coût de la vie.

Concernant votre première interrogation sur la convention signée très récemment entre la Cullettività di Corsica et le CROUS, celle-ci permet de mettre en œuvre, au titre de l'année universitaire 2022-2023 les dispositifs suivants :

Dans un premier temps, la gratuité totale du ticket de restauration au sein du Restaurant Universitaire pour tous les étudiants boursiers et non boursiers.

Pourquoi la gratuité? Et pourquoi la gratuité pour tous? D'abord parce que les remontées issues du CROUS et des services de la vie étudiante nous font remonter une précarité grandissante des étudiants, notamment depuis le COVID, et il faut ajouter également que le statut de « non boursier » n'est pas garant d'une situation financière aisée du foyer parental. Voilà pourquoi il a été décidé, en collaboration avec le CROUS de Corse, de prendre en charge de manière intégrale le ticket « RU » pour les boursiers et non boursiers et cela pour un coût de 215 000 €.

Dans un deuxième temps, nous avons décidé d'attribuer, comme l'an passé, une aide de rentrée à tous les étudiants boursiers de l'Académie de Corse, à savoir approximativement 2 000 étudiants soit un montant de près 1 000 000 € pour les étudiants boursiers inscrits dans un cursus post-bac en Corse,

Je rappellerai de manière plus générale que la Collectivité de Corse consacre à travers son schéma d'aide à la vie étudiante et ses 34 mesures, un budget de près de 2 500 000 € par an.

Ces mesures sont destinées à aider les « apprenants » au sens large, boursiers ou non et sur la base de critères sociaux voire d'expertises sociales, à poursuivre leurs études et leurs formations sur tout le territoire insulaire et à l'extérieur, et de pouvoir le faire, quelles que soient les difficultés rencontrées.

Selon nous, et c'est la raison pour laquelle nous soutenons de manière forte la jeunesse, les difficultés financières ne doivent en aucun cas constituer un motif de renoncement ou d'interruption des études.

Concernant l'enseignement secondaire je rappelle tout d'abord que notre Collectivité assure, grâce à une prise en charge financière directe, la gratuité des principaux manuels scolaires du lycée et la gratuité des équipements spécifiques pour les élèves des lycées professionnels.

Parallèlement à cela, durant l'année scolaire 2022-2023, nous agissons sur deux leviers principaux afin que les établissements scolaires bénéficient des ressources financières nécessaires pour faire face aux inflations constatées tant au niveau énergétique qu'alimentaire.

Premier levier : la Collectivité de Corse absorbera les surcoûts énergétiques à travers des subventions exceptionnelles aux établissements.

Deuxième levier, s'il y a un surcoût à prévoir sur l'achat des matières premières, la Collectivité de Corse prendra le reste à charge. Il est pour nous inconcevable que cette augmentation des matières premières ait un impact sur les budgets des ménages corses.

Ainsi, au regard de la situation économique, les tarifs de la restauration et de l'hébergement resteront également inchangés en 2023, afin de ne pas mettre plus en difficultés les familles corses.

Infine, a Cullettività di Corsica s'impegna per permette à i nostri ghjovani corsi di studià ma dinù è soprattuttu d'aiutà tutte e famiglie corse tocche da sta crisa ecunomica è suciale.

A ringraziavvi !

N° 2022/O2/53

**Question orale déposée par Marie-Thérèse MARIOTTI  
Au nom du groupe « Un Soffiu Novu »**

**OBJET : BILAN PADDUC ET CALENDRIER.**

Monsieur le Président de l'AUE,

L'article L.4424-14-II du CGCT prévoit que dans les 6 ans qui suivent l'approbation du PADDUC qui a eu lieu en octobre 2015, le conseil exécutif doit procéder à une analyse globale de son application.

Vous vous étiez engagé, en novembre 2021, à nous présenter en mai 2022 le résultat de cette analyse pour que nous puissions délibérer sur le maintien du PADDUC, sa modification, sa révision partielle ou totale.

Rien n'a été fait.

Depuis 4 ans, la cartographie des ESA a été annulée à 2 reprises par le tribunal administratif, la loi ELAN a été promulguée en novembre 2018 et la loi Climat & Résilience avec l'objectif du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à horizon 2050 vient de l'être en 2021 avec ses effets dévastateurs sur les territoires ruraux.

Autant d'adaptations que le PADDUC, en tant que document qui s'impose aux documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux, aurait dû intégrer.

Modifier le PADDUC aurait permis par exemple d'adapter aux spécificités de la Corse la notion de SDU (secteurs déjà urbanisés), en dehors des EPR (Espaces proches du Rivage) et de les identifier. Cela aurait permis la reconnaissance officielle du « hameau », qui n'a aucune reconnaissance officielle depuis la loi Élan.

Modifier le PADDUC aurait permis de déterminer, au-delà des EPR, sur les 71 communes du littoral soumises aux 2 lois Montagne et Littoral, les secteurs dans lesquels s'appliquerait seulement le principe d'urbanisation de la Loi Montagne, plus favorable au développement de l'intérieur, tout cela rendu possible grâce à l'amendement Mezard/Panunzi voté lors de l'examen de la loi au Sénat.

Se doter d'une cartographie des ESA réaliste avec des critères clairs aurait évité deux annulations par le TA, un casse-tête pour les communes obligées de faire et défaire et une insécurité juridique permanente.

Malheureusement rien n'a été fait.

La loi 3DS accorde aux régions un délai supplémentaire au 22 février 2024, pour intégrer dans leur schéma d'aménagement les objectifs de la loi Climat & Résilience et décliner à l'échelle de la Corse le ZAN, en gros répartir les droits à bâtir sur l'ensemble de notre île.

Ce travail aurait dû être une priorité. Il est capital pour éviter encore plus d'injustices entre les territoires et rétablir un nécessaire équilibre entre urbanisation débridée et aménagement raisonnable.

Il n'a pas été entrepris.

Par conséquent, nous nous retrouvons aujourd'hui avec un PADDUC inutile, obsolète, non efficient et inapplicable.

Je n'ai jamais rendu le PADDUC responsable de tous les maux, vous le savez, mais s'il avait été adapté en temps et en heures, il aurait pu être l'outil d'aménagement et de planification de la Corse.

Déjà en septembre 2020, lors du 1er bilan d'étape 2017-2019, les résultats étaient aux antipodes des objectifs affichés.

Pression foncière et explosion des prix, terres agricoles gelées mais en friche, impossibilité pour les communes de se doter d'un document d'urbanisme dans un contexte juridique incertain et flambée des contentieux, déséquilibre toujours plus flagrant entre développement anarchique et désertification, schéma de mise en valeur de la mer non respecté avec les dérives que l'on connaît ...indépendance énergétique au point mort, et la liste n'est pas exhaustive.

La situation s'est encore aggravée depuis.

20 ans après la loi du 22 janvier 2002 qui a permis à notre Collectivité d'élaborer son « projet de société pour le territoire corse et les Corses », 17 ans après le début effectif des travaux sur le PADDUC et 7 ans après votre accession aux responsabilités, pensez-vous vraiment que les résultats soient à la hauteur des enjeux ?

Si, comme nous le pressentons à l'issue du bilan qui se fait attendre, la révision complète du PADDUC s'impose, quand allons-nous disposer d'un document réaliste, concret et opérationnel ? Quel délai sera nécessaire ? Que va-t-il se passer entretemps ?

Je vous remercie donc Monsieur le Président de l'AUE, de nous donner les raisons de ce retard et de nous éclairer sur la suite de vos travaux.



**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022**  
**RIUNIONE DI I 29 E 30 DI SITTEMBRE DI 2022**

**2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022**  
**REUNION DES 29 ET 30 SEPTEMBRE 2022**

2022 / O2/053

**REPONSE DE MONSIEUR JULIEN PAOLINI A LA QUESTION DEPOSEE  
PAR MADAME MARIE-THERESE MARIOTTI AU NOM DU GROUPE UN  
SOFFIU NOVU**

**Objet : Bilan PADDUC et calendrier**

Madame la Conseillère, je vous remercie pour votre question,

Une nouvelle fois, je vois que vous limitez le PADDUC à la seule problématique de l'urbanisme, c'est récurrent, je rappelle que le PADDUC a été voulu en 2015 comme un véritable projet de société avec une portée règlementaire certes fragile, on l'a vu sur le contentieux de la cartographie des ESA.

Le PADDUC c'est bien sur les ESA mais c'est aussi la culture, la langue, l'économie, ou encore la protection de l'environnement ; je ne peux donc pas vous laisser dire que rien n'a été fait dans l'application du PADDUC, la méthode et le calendrier, vous l'avez rappelé, ont été adoptés en novembre dernier, et depuis cette date, pour l'analyse qu'avons-nous fait ?

Nous avons créé les Comités techniques, déclinés selon les 3 volets du PADD en mars 2022, Comités techniques associant les Agences, les Offices et les services de la CdC,

Nous avons organisé 3 séquences de travail permettant d'analyser les différentes orientations stratégiques du PADDUC – 16 de mémoire – avec une restitution écrite des contributions en mai 2022, Nous avons finalisé l'analyse interne au sein de la CdC et des Agences et Offices en juillet dernier, elle sera consolidée et présentée au Conseil exécutif, en séminaire avant la fin de l'année,

Enfin, nous avons mobilisé les acteurs externes : la Chambre des territoires et l'association des maires, cela se fera dans le cadre d'un questionnaire qui porte sur l'analyse externe et qui sera également finalisé en fin d'année et présenté au Conseil d'aménagement de l'Urbanisme de Corse que nous avons également créé en novembre dernier.

Puisque vous m'interrogez spécifiquement sur le volet urbanisme, je vais vous poser une question : sur le « zéro artificialisation nette » (ZAN), vous nous dites que rien n'a été fait ; combien de régions ont décliné le ZAN dans leur document de planification régionale ? Aucune ! Et pour cause, car les décrets d'application concernant la méthode de calcul du ZAN et leur déclinaison par régions et par territoires dans les régions datent d'avril 2022, il y a seulement 6 mois, et donc il était impossible de traduire, sans ces méthodologies-là, le ZAN dans le PADDUC.

Sur les secteurs déjà urbanisés, et la constructibilité des hameaux, c'est vrai, vous avez raison, le PADDUC aurait pu le faire dans le cadre d'une révision, mais les SCOT le peuvent également, car ils sont de compétence intercommunale ; j'entends souvent que l'on reproche à la CdC de ne pas exercer pleinement ses compétences et donc que l'on ne pourrait pas prétendre à l'autonomie, mais en l'espèce, les intercommunalités sont peu nombreuses à avoir avancé leur SCOT, à part la Balagne. D'autres intercommunalités ont délibéré, mais c'est très récent ! Pour autant, je ne peux pas dire que les intercommunalités n'ont rien fait car nous savons que c'est un sujet complexe, difficile à mettre en œuvre, et nous sommes là pour les accompagner notamment au sein de l'Agence de l'urbanisme et de l'énergie.

Pour conclure, l'analyse du PADDUC sera donc présentée en 2023 à l'Assemblée de Corse, analyse qui permettra d'engager une procédure de révision si cette dernière le décide ; nous considérons au sein du Conseil exécutif que cette révision s'impose et qu'elle pourrait se faire en deux temps :

Une première révision partielle à court terme, qui sera engagée en 2023 sur des problèmes d'urbanisme, c'est-à-dire, l'intégration du ZAN, les dispositifs de la loi ELAN qui pourraient l'intégrer, et bien sûr le rétablissement de la cartographie des ESA suite à son annulation. Il s'agira aussi de sécuriser la capacité du PADDUC à faire des normes, à régler, notamment dans le cadre du processus de discussions qui s'ouvre avec l'Etat ! Et je rappelle qu'en novembre nous aurons la première réunion relative à la spéculation et donc nous pourrions aborder ces questions-là.

Ensuite, une révision plus complète, à moyen terme, pour simplifier le document, le mettre en cohérence avec les différents schémas sectoriels et intégrer des problématiques nouvelles qui étaient absentes en 2015 - je pense par exemple à la gestion des risques, la question du réchauffement climatique, ou encore celle de la gestion de l'eau qui ne faisaient pas partie des orientations stratégiques à part entière dans le PADDUC.

Vous voyez, beaucoup a été fait depuis novembre et beaucoup reste à faire, aussi bien par la CdC que par le bloc communal.

Je vous remercie.

N° 2022/O2/56

**Question orale déposée par Jean-Baptiste ARENA  
Au nom du groupe « Core in Fronte »**

**OBJET : PER UN AIUTU A L'ALLEVATORI CORSI.**

M.le président de l'ODARC,

Dipoi mesi è mesi, i capraghji è i pecuraghji corsi cunosceu una situazione pessima è, parechji, ùn ghjughjenu più à pagà i so costi di splutazione.

Sta situazione tocca l'inseme di l'allevatori è ancu di più i più chjuchi.

En effet, les coûts sont de plus en plus prégnants.

Les céréales importées d'Ukraine sont très utilisées dans l'alimentation du bétail. L'actuel conflit militaire a engendré une hausse de 50% de leur coût.

De son côté, le prix du Gazole Non Routier (GNR) a connu une inflation de 110% en 1 an.

À cela s'ajoute l'effet de la sécheresse qui a eu un impact sur les volumes de production de lait.

De plus, la profession est confrontée à l'importation de matières premières transformables comme le lait ou les produits carnés, bénéficiant d'une DSP pour venir concurrencer directement les productions locales. Dans le même temps, l'alimentation animale indispensable ne bénéficie d'aucune aide au transport ce qui constitue une injustice flagrante rappelant les infâmes lois douanières qui ont détruit l'économie de notre pays.

La situation de nombreux éleveurs est, par conséquent, aujourd'hui très délicate. Il en va de leur avenir même. Nous voyons de plus en plus de troupeaux mis en vente pour faire face aux difficultés.

L'agriculture est à un tournant.

Pour Core In Fronte, il y a nécessité d'agir et d'aider les agriculteurs et les éleveurs, à l'heure où il y a une prise de conscience pour aller vers une véritable agriculture de production pour la Corse et empêcher que nos terres agricoles soient sacrifiées au béton.

Di pettu a sta situazione di crisa, chì cuntate da fà pè sustene l'agricultura? Quale sò e vostre soluzione pè aiutà l'allevatori corsi chì sò oghje addisperati?

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022**  
**RIUNIONE DI I 29 E 30 DI SITTEMBRE DI 2022**

**2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022**  
**REUNION DES 29 ET 30 SEPTEMBRE 2022**

2022 / O2/056

**REPONSE DE MONSIEUR DOMINIQUE LIVRELLI A LA QUESTION  
DEPOSEE PAR MONSIEUR JEAN-BAPTISTE ARENA AU NOM DU  
GROUPE CORE IN FRONTE**

**Objet : Aides aux éleveurs corses**

M. le Conseiller,

Je vous remercie pour votre question,

Comme vous le soulignez, le risque de forte déprise économique et sociale est avéré pour l'ensemble des filières d'élevage insulaire et particulièrement pour la filière ovine-caprine, avec la combinaison de facteurs qui se cumulent de façon inédite, tant par leur ampleur que par leur effet d'entraînement :

- Surcoûts d'alimentation liés aux marchés des denrées mais aussi des besoins accrus des cheptels avec la sécheresse actuelle,
- Hausse du coût des engrais et des carburants,
- Baisse des rendements des fourrages/céréales, entraînant une trésorerie insuffisante pour assurer la remise en culture de surfaces fourragères (sécheresse et surcoût dû à l'augmentation des intrants).

Cette spirale est susceptible d'entraîner une baisse des cheptels et de la production, voire la faillite et la disparition des exploitations les plus fragiles.

Pour faire face à cette situation exceptionnelle, la Collectivité de Corse au travers de l'ODARC se mobilise pour tenter de trouver des solutions aux difficultés rencontrées, et ce, en complément du plan de résilience porté par l'Etat.

En effet, il est utile de rappeler que l'ODARC ne maîtrise pas le plan de résilience et a, dès sa mise en place, alerté les services de l'Etat sur les difficultés qu'auraient les éleveurs pour mobiliser les 3M€ de l'enveloppe dévolue à la Corse.

Malheureusement, cette crainte s'est avérée justifiée et seul un tiers de cette somme semble, à l'heure actuelle, pouvoir être réellement octroyé aux éleveurs corses. En début de semaine, l'ODARC a réitéré sa demande auprès de l'Etat pour qu'une solution soit trouvée afin que les 2M€ restants puissent être utilisés dans le cadre d'un régime plus approprié et mieux adapté aux spécificités des exploitations insulaires.

En parallèle, l'ODARC a lancé en septembre un appel à projets « Cultures protéiques » visant à soutenir la réalisation de cultures fourragères comprenant majoritairement des légumineuses (luzerne, trèfles) susceptibles de fournir une alimentation riche en protéines aux cheptels. Doté d'une enveloppe de plus d'1M€, ce dispositif permettra un soutien à hauteur de 60/70% des coûts (engrais, semences et travaux) pour les agriculteurs aînés et de 75% pour les jeunes agriculteurs.

De plus, l'ODARC a sollicité la Collectivité de Corse au travers de son Budget Supplémentaire pour qu'une enveloppe exceptionnelle de 2,5M€ puisse être allouée à l'Office dans le cadre d'une aide conjoncturelle de gestion de crise en direction des éleveurs et particulièrement au bénéfice de la filière ovine-caprine. Les modalités d'octroi de cette aide sont encore en cours de construction afin d'être réactifs, efficaces et pertinents dans son déploiement.

Enfin, le projet de pôle de compétences en filière fourrage-céréales de l'ODARC à Migliacciaru est en cours de développement. Le premier comité stratégique se tiendra la semaine prochaine avec notamment le groupement de fourrage et de céréales de Corse, les chambres d'agriculture, l'INRAE... L'enjeu est de mener, sur ce site, des essais sur des variétés plus résistantes, plus résilientes, moins dispendieuses en eau ainsi que des expérimentations sur la fertilisation et l'irrigation des cultures afin de développer une production plus durable et mieux adaptée au changement climatique. Concernant la problématique des transports que vous soulignez, la réglementation très contraignante de la PAC ne prévoit pas d'accompagner l'introduction de matières premières (notamment fourrage, céréales, aliments) à destination des producteurs primaires que sont les agriculteurs. De plus, les règlements européens encadrant les aides d'Etat interdisent cet accompagnement. Une exception existe pour les régions ultrapériphériques, mais celle-ci ne peut s'appliquer à la Corse. Il n'y a donc pas, à l'heure actuelle, de possibilités d'aides au transport dans ce domaine. Cependant, l'ODARC en lien étroit avec le Conseil Exécutif et l'Office des transports s'emploie activement à faire modifier cette directive et sollicitera, dans le cadre du processus en cours, l'Etat pour infléchir la position de l'Europe et obtenir, ainsi, un statut dérogatoire pour les éleveurs corses.

Toutefois, cette crise est aussi le révélateur de la fragilité de notre système d'élevage auquel nous nous efforçons d'apporter des solutions structurelles profondes que ce soit en termes de politique d'installation, de sécurisation foncière, de productivité, d'autonomie alimentaire et de formation.

Je vous remercie.

N° 2022/O2/62

**Question orale déposée par Josepha GIACOMETTI PIREDDA  
Au nom du groupe « Avanzemu »**

**OBJET : CYCLE DE DISCUSSIONS AVEC PARIS : QUEL PROJET PORTE PAR LES ELUS DE LA CORSE ?  
QUEL POSITIONNEMENT POUR UN VERITABLE PROCESSUS A VOCATION HISTORIQUE ?**

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Il y a quelques semaines, après des années de déni, s'ouvrait un processus de discussions entre la Corse et l'état français à la suite de l'assassinat d'Yvan Colonna, de la légitime indignation qu'il a provoquée et des mobilisations qui ont eu lieu.

À la suite d'une première rencontre le 21 juillet, un cycle de réunions thématiques a débuté le 16 septembre dernier.

Un constat s'impose aujourd'hui : alors que l'état a exposé un certain nombre de données relatives à la situation économique et sociale, à l'étude de différents statuts d'autonomie, et que d'autres réunions thématiques sont d'ores et déjà programmées la représentation élue de la Corse n'a toujours pas commencé à élaborer une réflexion concertée sur le projet qu'elle entend présenter.

Chacun ayant exprimé ses positions propres, celles-ci doivent être rapidement confrontées afin de déterminer les points de convergence et de divergence.

Corsica Libera a, ces dernières semaines, soumis au débat 10 points (avec bien entendu la libération des prisonniers politiques), parmi lesquels le statut fiscal et social pour faire écho à la thématique de la 1<sup>re</sup> réunion parisienne.

Ces 10 points ont pour socle :

- la reconnaissance du peuple Corse et de ses droits, point d'entrée de nos discussions en lieu et place des lignes rouges imposées par le gouvernement français et actées dans le compte-rendu faisant actuellement office de document de base de nos échanges.

- Une réforme de portée constitutionnelle avec l'octroi du pouvoir législatif dans un large périmètre de compétences. La démonstration étant faite depuis longtemps que nous ne pouvons agir efficacement à droit constant ;

Ce socle, c'est aussi celui validé par près de 70 % des Corses qui se sont prononcés aux dernières élections territoriales pour des listes ayant pour plus petit dénominateur commun la mise en œuvre d'une solution politique globale. Pour un véritable processus historique garant des intérêts de notre peuple sur sa terre. Ce socle constitue aujourd'hui le fait majoritaire, la base minimale.

Ceci, bien entendu, n'excluant pas pour autant la nécessité d'échanger entre tous les élus de la Corse, de ce que nous pourrions défendre ensemble et de ce que nous défendrons de façon dissociée.

Pour cela il apparaît donc urgent de mettre en place une instance de travail réunissant toutes les sensibilités de l'Assemblée de Corse et qui nous permette d'arrêter en Corse la base et les contours du projet qui sera porté à Paris.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, pouvez-vous à ce stade nous faire connaître votre position ?



**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022**  
**RIUNIONE DI I 29 E 30 DI SITTEMBRE DI 2022**

**2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022**  
**REUNION DES 29 ET 30 SEPTEMBRE 2022**

2022 / O2/062

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT A LA QUESTION DEPOSEE  
PAR MADAME JOSEPHA GIACOMETTI-PIREDDA AU NOM DU GROUPE  
AVANZEMU**

**Objet** : Cycle de discussions avec paris : quel projet porte par les élus de la Corse ? Quel positionnement pour un véritable processus a vocation historique ?

Merci pour votre question, Mme la Conseillère !

Permettez-moi d'abord de souhaiter la bienvenue à Angèle Chiappini de la part du Conseil exécutif, heureux que vous ayez rejoint les bancs de l'Assemblée, heureux de la perspective de travailler avec vous dans le cadre de la mandature à venir.

Je pense de votre question et de votre proposition qu'elles sont tout à fait fondées, je précise que nous devons avoir une conférence des présidents – qui était prévue avant la session d'aujourd'hui mais que les contraintes de calendrier notamment de la Présidente de l'Assemblée de Corse nous ont conduits à reporter à demain, j'espère donc que les présidents qui participent à la conférence ne m'en voudront pas de déflorer un petit peu les propositions, mais qui sont en fait le reflet de la réflexion que nous avons menée les uns et les autres tantôt séparément, tantôt ensemble .

Je pense qu'il y a deux niveaux d'instance à mettre en place :

1. Il est indispensable que la CdC, le Conseil exécutif, l'Assemblée de Corse, et à un autre niveau les instances consultatives élaborent de façon concertés des propositions au Gouvernement dans le cadre du processus. Sans préjudice d'autres espaces de travail, il convient que nous mettions en place un groupe de travail – nous verrons ensemble la dénomination – qui regrouperait la Présidente de l'Assemblée de Corse, l'ensemble des groupes et moi-même,

éventuellement accompagné d'un ou plusieurs Conseiller(s) exécutif(s) en fonction des thématiques traitées. Je vous proposerai que cette instance se réunisse une fois tous les 15 jours, et peut-être même une fois par semaine si la fréquence paraît soutenable, nous en discuterons demain en conférence des présidents ; il s'agira d'avoir à intervalles très réguliers, un espace d'échange, de dialogue, de bilan, d'animation, à charge ensuite pour chacun, de repartir dans le cadre de ses prérogatives, compétences, et choix propres pour construire sa propre opinion et sa propre réponse.

On m'a fait le reproche de ne pas être arrivé à Paris avec des propositions pour cette première réunion ! Moi je voudrais quand même répondre à ceux qui tantôt sincèrement, tantôt avec un peu de malice nous font ce reproche qui ne me paraît absolument pas fondé. Que n'aurait-on dit de celles et ceux, majorité ou opposition, Conseil exécutif ou Assemblée, qui seraient arrivés lors d'une première réunion, où il s'agissait simplement de préciser le cadre méthodologique de travail ; que n'aurait-on dit de celles et ceux qui auraient eu la prétention d'arriver avec des propositions toutes faites sur l'analyse et les propositions du modèle économique et social à construire pour la Corse dans les années et les décennies à venir ?! Je pense que cela aurait été tout à fait prématuré et même quelque part déplacé ! Nos idées, nous les avons, vous les avez aussi, je pense que vous n'auriez pas eu de difficulté à les exposer mais quelle aurait utilité de cette démonstration à ce moment-là ? A un moment où nous n'avons pas encore défini le cadre de travail qui doit nous occuper.

Le deuxième reproche – je trouve un peu fort de café – serait de ne pas avoir fait de proposition, je parle sous le contrôle de celles et ceux qui étaient présents à cette réunion.

Il me semble bien que nous avons dit, indépendamment des propositions à débattre dans le cadre du processus, y compris d'un point de vue institutionnel, de la mise en perspective d'un statut d'autonomie ; nous avons dit les uns et les autres qu'il était important et essentiel d'apporter des réponses concrètes et opérationnelles aux problématiques d'ores et déjà identifiées, nous l'avons dit nous – la délégation de la Corse – et le ministre en a convenu !

Je vais vous citer trois cas précis où nous avons fait des propositions claires et qui ont la légitimité d'une délibération quelques fois prise à l'unanimité de l'Assemblée de Corse et où nous n'avons eu aucune réponse !

Un exemple, le prix de l'essence, et plus généralement le prix de l'énergie qui est aujourd'hui une problématique essentielle dans tous les pays d'Europe et y compris en France, nous avons une délibération saisissant le Premier ministre conformément aux textes votés par l'Assemblée de Corse et qui propose des mesures conjoncturelles et structurelles pour diminuer le prix de l'essence à la pompe.

Un des axes forts du positionnement du ministre Darmanin au nom du Gouvernement est de dire : « commençons par voir si les compétences actuellement dévolues à la CdC sont exercées » et nous avons dressé le constat ensemble qu'à 50 reprises ces dernières années, le Gouvernement avait été saisi de demandes d'adaptations législatives et réglementaires, le ministre en a convenu – mais le Gouvernement n'a jamais répondu ! – Et nous nous arrivons dans un domaine qui est au cœur de l'actualité avec des propositions sur lesquelles l'ensemble des Corses nous interpellent, nous les avons saisis depuis octobre 2021, saisis à nouveau en amont de la réunion du 16 septembre 2022! Nous n'avons pas eu l'ouverture du moindre espace de discussion.

Autre exemple, lorsque l'on me dit que nous n'avons pas fait des propositions précises, nous sommes montés ensemble, porteurs d'une délibération votée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse ! Avec le soutien unanime de la conférence sociale pour demander des adaptations législatives et réglementaires sur la question du pouvoir d'achat ! Une délibération de l'Assemblée de Corse qui a été

appuyée et relayée par l'ensemble des députés de la Corse parmi lesquels trois députés nationalistes et un député appartenant à la majorité présidentielle gouvernementale !

Le ministre de l'intérieur nous a dit qu'il y avait eu « un bug », que c'était le moment de l'installation du Gouvernement ; nous avons demandé à ce que ces discussions soient reprises, il nous a été dit que ces discussions seraient reprises et qu'il y avait urgence à le faire car il y avait une échéance pour la loi de finances d'ici la fin de la semaine – depuis 15 jours nous n'avons pas eu le moindre espace pour discuter de ces délibérations –

Dernier exemple, le crédit d'impôt ! – on nous dira que ce sont des questions techniques, mais lorsque nous sommes sur de grands débats, on nous dit que la libération des prisonniers relève de la séparation des pouvoirs, lorsque l'on parle de moyen terme, on nous dit que nous avons la tête dans les étoiles, lorsque l'on vient sur des problèmes concrets qui préoccupent tous les Français et Européens et donc les Corses, et que nous arrivons avec des propositions, on ne nous répond pas ! - Le crédit d'impôt est un point technique mais c'est un point important de l'économie de la Corse dans lequel l'administration a fait varier unilatéralement sa doctrine, au détriment des entreprises touristiques et de la Corse, avec en corollaire – et ça avait été confirmé par des mots très forts une concurrence déloyale, du para-commercialisme avec des exemples à l'appui où le ministre nous a dit : « ça ne peut pas durer comme ça » ! Il nous a donné rendez-vous, vous étiez présents, à tel point que je me suis engagé avec les professionnels du domaine en disant que nous avons acté le principe d'une réunion.

A ce jour, malgré nos relances, nous n'avons pas eu confirmation de cette réunion et le calendrier défile avec une échéance, sous le contrôle de ceux qui connaissent le calendrier parlementaire, à la fin de la semaine.

Donc, trois exemples précis dans lesquels nous avons fait des demandes et où nous n'avons pas de réponse.

Donc, premier niveau d'instance : oui, nous devons rechercher un espace de discussion à la fois pour le suivi du processus et pour formaliser nos propositions dans tous les domaines, cet espace a vocation à être ouvert et à associer l'ensemble des forces représentées au sein de l'Assemblée ; et je reprends une critique qui avait été développée par le groupe Avanzemu, il ne s'agit pas de rechercher un consensus mou, il s'agit de parler entre nous, pour aller le plus loin possible sur le chemin de la convergence, tout en restant en cohérence avec nos opinions politiques, et nos choix fondamentaux.

Le deuxième niveau concerne les forces nationalistes ; la quasi-totalité des sensibilités du mouvement national sont représentées dans cet hémicycle ; je pense que nous devons avoir un deuxième niveau de travail dans la mesure où vous l'avez dit, 70% des Corses se sont prononcés pour l'ensemble des listes se revendiquant du nationalisme et du mouvement national – et je considère qu'à ce moment de notre histoire, notre responsabilité partagée au-delà des difficultés, au-delà des désaccords qui ont pris des formes très aiguës dans les critiques vis-à-vis de la majorité territoriale et ou Conseil exécutif ; au-delà de ces divergences, et au-delà de nos désaccords, je pense que notre responsabilité à toutes et à tous est de construire un socle commun à défendre ensemble à Paris, car nous savons que c'est aussi des conditions de la réussite ou en tout cas de la capacité à se faire entendre.

Donc, je pense vous avoir répondu ; oui, une instance globale réunissant Assemblée et Conseil exécutif dans la diversité des sensibilités, et deuxièmement un espace de travail pour que les

différentes sensibilités nationalistes puissent travailler à faire des propositions cohérentes sur des bases partagées.

Je vous remercie.

N° 2022/O2/60

**Question orale déposée par Paula MOSCA  
Au nom du groupe « Fa Populu Inseme »**

**OBJET : DEVELOPPEMENT ET PRESERVATION PATRIMONIALE.**

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Le 6 septembre dernier débutaient les travaux du pont de Casaluna, entraînant de vives réactions de la part de certains habitants de la micro-région. Le mardi 20 septembre, pour répondre à cette polémique, nous apprenions dans le journal que les maires des communes d'Aiti, Cambia, Castineta, Erone, Gavignanu, Lanu, Morosaglia, Rusiu et Salicetu vous ont adressé un courrier afin de vous apporter leur soutien au sujet de la construction du nouveau pont.

En effet, le pont de Casaluna a subi à plusieurs reprises ces dernières décennies, les conséquences désastreuses de forts épisodes d'intempéries : à la fin des années 90, en octobre 2015, puis en novembre 2016. La dernière forte crue ayant emporté l'arche centrale.

Nous sommes tous conscients de l'impérieuse nécessité, pour la vallée et ses habitants, de rétablir une circulation sécurisée et pérenne, indispensable pour le désenclavement de cette micro-région. C'est pourquoi, après de nombreuses études, la Cullettività di Corsica a débuté les travaux, avec l'obligation - pour des raisons de sécurisation hydraulique - de détruire l'ancien pont.

Nous savons que tout a été étudié pour éviter cette destruction et vous avez déjà répondu à cette question, de manière précise, à la fois lors de la session de l'Assemblea di a Giuventù, mais aussi lors de la session de l'Assemblea di Corsica du 28 avril 2022, à la suite d'une question de Marie-Claude BRANCA relative à l'état des routes de la Vallée de la Casaluna.

Néanmoins, il nous semblait important d'approfondir ce sujet dans un cadre plus général.

Notre majorité a fait du développement des zones rurales une priorité. Dans le même temps, la préservation et la mise en valeur de notre patrimoine sont des éléments que nous considérons comme essentiels à la construction de la Corse de demain.

Dans le cas du pont de Casaluna, il n'était pas possible d'allier ces deux pans de notre politique : il a fallu arbitrer, pour l'intérêt général des corses et en particulier des habitants de la vallée.

Ainsi, Monsieur le Président, pouvez-vous nous en dire plus sur la philosophie du Conseil exécutif quant à la nécessaire transformation des infrastructures, le développement et la préservation, la conservation et la restauration de notre patrimoine ?

A ringrazià vi

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022**  
**RIUNIONE DI I 29 E 30 DI SITTEMBRE DI 2022**

**2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022**  
**REUNION DES 29 ET 30 SEPTEMBRE 2022**

2022 / O2/060

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT A LA QUESTION DEPOSEE  
PAR MADAME PAOLA MOSCA AU NOM DU GROUPE FA POPULU  
INSEME**

**Objet : Développement et préservation patrimoniale**

Je vais revenir une nouvelle fois sur l'affaire de la destruction de l'ancien pont de Casaluna et intégrer aussi, comme vous m'y invitez à travers votre question, ce choix douloureux mais indispensable dans le rappel de notre vision patrimoniale d'ensemble.

Un mot sur l'ancien pont de Casaluna, il n'avait pas fait l'objet d'un quelconque classement, mais indépendamment de cela il y avait un attachement affectif et historique, fort, et dès lors, pour moi, sa valeur patrimoniale était incontestable et il fallait le protéger au même titre que s'il avait été classé.

Ce pont a été répertorié par le plan Terrier dressé à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle. Il a probablement été édifié durant la période génoise au 17<sup>ème</sup> siècle et a fait ensuite l'objet de plusieurs opérations notamment aux 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècles.

Cet ouvrage d'art a fait l'objet d'une destruction partielle lors de la grande crue du 24 novembre 2016. L'impératif était de reconstruire ce pont puisque c'est une des principales voies d'accès à la Pieve de Vallerustie.

Le premier choix qui a été fait était celui d'envisager la reconstruction en se servant des vestiges de l'ancien pont, choix naturel ; cette option a été interdite formellement par l'ensemble des experts que j'ai sollicités, non seulement les services des routes mais également les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

Je vous rappelle simplement une donnée de base : l'ancien pont laissait passer un volume estimé à 275 m<sup>3</sup> par seconde ; or, la crue centennale de la Casaluna est évaluée par la DDTM à 640 m<sup>3</sup> par seconde, soit trois fois la capacité de l'ancien pont ! Il était donc strictement impossible de reconstruire à partir de l'ancien pont, première option.

Deuxième option, pouvait-on construire un nouveau pont en conservant les vestiges ? Cette deuxième option a été formellement interdite par l'ensemble des avis autorisés que j'ai recueillis, non seulement auprès des services de la CdC mais également auprès de la DDTM et des tiers experts.

Le seul endroit pour construire un nouveau pont se situe en amont de l'ancien pont. Maintenir les vestiges et les arches à proximité immédiate aurait conduit à un risque majeur de destruction des anciens vestiges et de dommages graves sur le nouveau pont !

Faire ce choix aurait été un choix dangereux. Les mêmes qui me critiquent aujourd'hui pour avoir pris, in fine, la décision de détruire auraient sans doute été ceux qui auraient crié au scandale si d'ici « x » années il y aurait eu un drame, ou tout simplement la destruction du nouveau pont.

On aurait parlé d'imprévoyance, et de négligence fautive. Je trouve qu'il est quand même paradoxal de tantôt faire le reproche au Conseil exécutif de ne pas prendre de décision assez vite, tantôt de lui reprocher de prendre des décisions qui sont inéluctables y compris après un cycle de concertation que j'ai relancé.

J'ai été sensible à l'émotion de la population, perchè simu Corsi, perchè tinimu a i nostri lochi, tinimu a nostra storia è à u nostru patrimoniu ! Avia tutti l'avisi tecnici , simu andati sopr'à piazza, avemu scuntrati a ghjente, aghju fattu vene a ghjente, i nostri specialisti di i servizii anu spiecatu tuttu cù i piani, ma dopu, sì ùn vulemu micca capisce, un capimu micca, eiù mi so ingagatu à una affare, aghju fattu a rilancia torna, un ciculu di discussione, s'ellu ci'hè un'altra pussibilità tecnica, rivinaremu versu di voi .

Je rappelle que cette relance nous a aussi coûté de l'argent car les marchés avaient été passés et qu'il y avait des indemnités de retard et qu'il y avait également une nécessité d'engager parce que c'est la programmation du PEI, et donc lorsque j'ai constaté qu'il n'y avait pas d'autre possibilité, j'ai appelé les maires, et j'ai appelé les principales personnes qui défendaient l'idée du pont.

Je n'allais pas refaire une réunion sur place pour redire ce qui avait déjà été dit et être confronté à un certain nombre de personnes qui ne voulaient pas entendre parler de la destruction.

La décision il fallait la prendre !

Je termine en disant qu'il ne faut pas perdre de vue que nous allons investir 3,6 M d'euros pour construire ce pont et pour faire un ouvrage qui soit intégré et moderne et c'est aussi pour ça me semble-t-il que 9 des 11 maires de la région sont venus spontanément dire que le choix qui avait été fait était le seul à faire ! Et je les remercie de cette décision, je regrette qu'il n'est pas été accessible à la démonstration que nous avons faite !

Je n'avais pas d'autre choix que celui-là ; et je suis fier d'avoir fait le choix avec le Conseil exécutif, d'investir 3,6 M d'euros pour qu'il y ait un pont à la hauteur des attentes de cette vallée, qui est une vallée de l'intérieur de montagne qui a le droit de vivre.

Sur la conservation de la mémoire, nous avons travaillé avec la direction du patrimoine notamment Pierre-Jean Campocasso son Directeur; on a gardé les pierres de l'ancien pont, on va faire un lieu sur place qui permettra notamment à travers des photographies, à travers la reconstruction



sous une forme plus moderne, plus réduite, de l'ancien ouvrage, conserver la mémoire du lieu, ça c'est la première chose.

Deuxièmement, les pierres qui n'auront pas été réemployées sur place pourront être utilisées pour le passage à deux voies du pont du Golu au lieu-dit « Canavaghjolu » qui est la première voie d'accès à la pieve de Vallerustie.

Je pense que de ce côté-là, nous aurons fait tout ce que l'on pouvait faire.

Nous l'avons fait de façon naturelle, car le patrimoine est pour nous un enjeu majeur.

Je signale que nous avons diligenté des expertises sur l'ensemble des ouvrages d'art de la CdC ; les ponts sur les routes mais également les ponts sur les chemins de fer avec des études pour 2M d'euros, que ça nous a déjà conduit à réaliser des interventions urgentes sur un certain nombre d'ouvrages qui ne présentaient pas de signe apparent de faiblesse mais qui étaient pourtant dans un état dangereux, cette décision d'expertiser ayant déjà porté ses fruits, que nous avons déployé un programme important de modernisation de remise en état aussi bien sur le ferroviaire que sur les différents ponts.

Un mot sur la Strada Paolina, parce que la Pieve de Vallerustie a vocation à être intégrée dans cet itinéraire, je vous rappelle qu'il y a en perspective le musée Pasquale Paoli, le mémorial de Ponte-Novu, les couvents de Merusaglia, Orezza, Alisgiani, Casabianca, Caccia, du Boziu jusqu'à la ville de Corti et le projet capital de Corti « Citadella XXI », que tout cela fait sens.

A Merusaglia, on a avancé de façon très significative, nous avons réglé d'autres situations foncières et juridiques ; donc je pense que du côté de la politique patrimoniale et notamment de la conservation du patrimoine vernaculaire, moulins, glaciers, fontaines, ponts, nous faisons ce qu'il y a à faire ; à Olmeta di Capicorsu, nous restaurons actuellement un ancien pont médiéval ; je vous renvoie pour terminer vers la lecture de cette brochure qui vous a été distribuée- et qui sera transmise à l'ensemble des maires de Corse pour qu'elle puisse être présentée dans la Casa cumuna di i nostri paese !

Vi ringraziu !

N° 2022/O2/57

**Question orale déposée par Véronique PIETRI  
Au nom du groupe « Core in Fronte »**

**OBJET : ÉLECTRIFICATION DES PORTS DE COMMERCE DE CORSE, OU EN EST-ON?**

Cet été, la Corse a connu une hausse significative des pics alarmants de pollution atmosphérique, en raison de la multiplication des traversées maritimes et des fumées qui s'échappent des cheminées des navires venant s'ajouter, notamment, à celle de la centrale à fioul lourd du Vaziu à Aiacciu.

Le rejet des particules fines et autres polluants a des conséquences néfastes en termes de santé publique. En effet, selon l'Agence européenne pour l'environnement, la pollution de l'air entraîne environ 500 000 décès par an en Europe. Les particules fines provoquent des réactions irritatives et inflammatoires susceptibles d'entraîner des maladies respiratoires et cardio-vasculaires.

À Aiacciu, cette pollution est amplifiée par les navires de croisière. En 2022, 227 escales ont été planifiées, au port, avec la venue des navires parmi les plus imposants au monde des principales compagnies de ce secteur.

En mai dernier, la compagnie TUI a été condamnée à 60000€ d'amende pour des rejets excessifs à Marseille par l'un de ses navires, le Mein Schiff 2, qui vient justement en escale régulière à Aiacciu.

Le 17 juin 2022, le navire Aegean Odyssey a été expulsé, à 23h, du port de Nice, en raison d'une pollution atmosphérique trop importante. Pour l'anecdote, l'Aegean Odyssey était arrivé le matin même à Nice en provenance d'Aiacciu...

En attendant la création d'une zone ECA en Méditerranée, prévue en 2025, qui obligera les opérateurs maritimes à utiliser un combustible dont la teneur en soufre ne dépasse pas les 0.1%, quelles sont les mesures que nous pourrions appliquer en parallèle ?

En 2019, une table ronde avec la CCI, l'Etat, la mairie d'Aiacciu et la Collectivité de Corse, avait eu lieu sur les méfaits de la pollution qui était générée par les bateaux

faisant escale dans le port d'Ajaccio. La question de l'électrification des quais y avait été pleinement abordée.

Le port de Toulon, principal point de départ et d'arrivée de passagers pour la Corse, va être totalement électrifié au premier semestre 2023. Il sera notamment alimenté par le réseau électrique local d'Enedis et du photovoltaïque. Cela permettra de réduire les émissions de particules fines de 80% durant les escales longues.

Les compagnies maritimes qui desservent la Corse, quotidiennement, ont commencé en partie leur transition énergétique et écologique : Elles construisent ou envisagent des navires qui fonctionnent au GNL, elles équipent leurs navires de prises de branchement électrique, de scrubbers voire de filtres à particules en circuit fermé.

De même, beaucoup de navires de croisière, notamment parmi les plus récents et les plus modernes, remplissent, aussi, déjà plusieurs de ces conditions, notamment en ce qui concerne le branchement électrique.

Les installations portuaires, en dehors du plan d'eau, sont la propriété de la Collectivité de Corse. Elles sont gérées par la Chambre de Commerce Régionale. Nous avons sollicité, par deux fois, cet été, publiquement la CCI afin d'engager une discussion globale sur la question des croisières en termes de pollution et de tourisme de masse. Ces demandes sont restées sans réponse à ce jour.

Notre question sera la suivante : Depuis la réunion de 2019, quel est l'état d'avancement, et de financement, des projets d'électrification des ports principaux d'Ajaccio et Bastia, voire des ports secondaires, et dans quels délais seront-ils éventuellement opérationnels ?

N° 2022/O2/54

**Question orale déposée par Christelle COMBETTE  
Au nom du groupe « Un Soffiu Novu »**

**OBJET : ÉLECTRIFICATION PORTUAIRE.**

Monsieur le Président,

Lors d'une session en début d'été, notre collègue Romain Colonna est revenu sur la question de la pollution générée par l'activité des croisières, notamment dans le port d'Ajaccio, nous plaçant au confluent des impératifs environnementaux et économiques.

Si, au lieu d'opposer les deux dimensions, on envisageait de déclencher un cycle vertueux alliant fréquentation et environnement par l'électrification des ports de commerce ?

Par exemple, le port de Toulon, tout comme celui de Marseille ou du Havre, projette d'ici l'été 2023 de réduire de 80% leurs émissions polluantes par l'électrification des quais.

Il y aura quatre sources d'approvisionnement, le réseau, le solaire, les batteries et l'hydrogène avec des équipements de charge à quai de 2,7MW pour le branchement des ferries et de 10MW pour les navires de croisière.

Une avancée majeure qui aurait pu être la nôtre. Le coût d'électrification du port de Toulon représente 21M€ financé par l'État, l'UE, la commune, le département et la région.

Ce montant équivaut à deux années des reliquats de la Dotation de Continuité Territoriale... Vous connaissez nos réticences sur la déspecialisation de la DCT qu'il aurait fallu maintenir en faveur du transport et des infrastructures. L'électrification des ports de Corse est un engagement politique ambitieux et vertueux qui aurait pu, et pourrait encore si vous revoyez vos positions, être financé par les reliquats de la DCT.

La collectivité de Corse est gestionnaire des ports de commerce de Corse depuis 2002. Qu'avez-vous entrepris pour mettre en œuvre cette démarche et à quel horizon ces équipements pourraient être en service ?

Surtout que la transformation électrique des navires a débuté. D'ailleurs, la Corsica Linea et la Méridionale sont équipées depuis quelques années et la Corsica Ferries, principal utilisateur du port de Toulon, a prévu de d'équiper dès l'an prochain 4 de ses navires. La Corse ne peut pas se permettre d'être encore une fois en retard sur un sujet prégnant alors que les ports continentaux et les compagnies assurant la desserte seront rapidement équipés.

Un tel engagement de votre part permettrait aussi et surtout de garantir à l'économie de la Corse la conciliation des dimensions écologique et touristique.

Je vous remercie.

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022**  
**RIUNIONE DI I 29 E 30 DI SITTEMBRE DI 2022**

**2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022**  
**REUNION DES 29 ET 30 SEPTEMBRE 2022**

2022 / O2/054

2022/O2/057

**REPONSE DE MADAME FLORA MATTEI A LA QUESTION DEPOSEE PAR  
MADAME CHRISTELLE COMBETTE AU NOM DU GROUPE UN SOFFIU  
NOVU ET MADAME VERONIQUE PIETRI AU NOM DU GROUPE CORE IN  
FRONTE**

**Objet : Electrification portuaire / Objet : Electrification des ports de commerce de Corse, ou en est-on?**

Je vous remercie pour ces deux questions qui portent principalement sur l'articulation fondamentale et nécessairement équilibrée entre la protection de l'environnement et le développement raisonné de nos activités portuaires.

Comme indiqué lors de la question orale de juin dernier au sujet de la multiplication des activités liées aux croisières sur la Corse et principalement dans le golfe d'Aiacciu, le Conseil exécutif veut poser les bases claires, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, afin de bâtir un modèle économique, mais aussi touristique, plus vertueux, résilient et durable.

D'ailleurs, à ce sujet, des réunions en plusieurs temps seront organisées, dont la première se déroulera le 12 octobre prochain, et qui réunira l'Assemblée de Corse, le Conseil exécutif, la CCI, les maires en prologue à un cycle de discussions.

Il est essentiel de rappeler que nos six ports de commerce insulaires demeurent des plateformes essentielles pour le maintien de l'économie de nos régions, leurs bassins de vie et plus généralement de la Corse. Cependant, cette économie ne doit pas s'opérer au détriment de la santé de nos concitoyens, des riverains ni même des opérateurs et usagers des ports. Pour preuve, il y a eu

de récentes réactions des autorités et manifestations des villes de Nice et de Marseille, donc de l'autre côté de la Méditerranée en ce qui concerne ce point précis.

C'est dans ce cadre que la Collectivité de Corse et ses partenaires s'investissent pour un transport maritime plus propre avec la mise en œuvre de l'électrification à quai des navires. Nous connaissons les limites finies de notre monde et de ses ressources, nous touchons du doigt ce plafond de verre technologique des carburants et motorisations et le plafond qu'atteint la mobilité lourde en termes d'émission de gaz à effet de serre et notamment l'implacable bilan carbone du secteur des transports. Ces dispositifs -coûteux- auront le mérite de limiter le rejet de fumées et de particules fines, une fois les navires à quai, et d'améliorer ainsi la qualité de l'air aux abords des infrastructures portuaires concernées.

Croisons maintenant les champs des contraintes notamment sur la source de financement :

- avec quelles sources de financements, sachant que l'on ne pourra plus compter sur les reliquats de la DCT en ces temps inflationnistes complexes pour les secteurs combinés de l'énergie et du carburant ?
- Et surtout quel échéancier pour l'électrification des postes à quai dans la perspective de la neutralité carbone exigible par les accords de Paris d'ici 2050 ?

A court terme, il s'agit donc prioritairement de programmer le raccordement des navires à quai sur le réseau électrique existant, des 2 principaux ports de commerce, Ajaccio et Bastia, avant 2025 qui correspond au passage en zone ECA - .

Le raccordement des navires à quai nécessite d'importants travaux préalables sur les réseaux publics de distribution ainsi que des aménagements complémentaires sur les installations portuaires. L'idée étant de mener ces opérations en parallèle de la décarbonation de notre mix-énergétique insulaire, sous peine de devoir assumer voir se déplacer la pollution depuis le port vers les régions urbaines périphériques aux abords des centrales du Vaziu et de Lucciana.

Les dernières études sont en cours de finalisation avec l'opérateur EDF pour quantifier et chiffrer le montant de l'ensemble des prestations à mettre en œuvre sur les communes de Bastia et d'Ajaccio. En parallèle, différents projets et démonstrateurs sont en cours d'études (techniques, socio-économiques, financières,...) sur les infrastructures portuaires et font l'objet d'échanges avec nos interlocuteurs (CCI, EDF, les compagnies maritimes, l'Etat, ...).

Dans le cadre de la PPE, des pistes complémentaires de conversion énergétique doivent être explorées ou sont en phase de test à bord des navires ou dans nos ports.

Nous pouvons citer :

- Les groupes électrogènes mobiles : ce dispositif a permis d'alimenter un navire à quai durant 34 heures, soit suffisamment d'énergie électrique pour couvrir près de trois rotations,
- Thalassothermie ou hydromaréthermie : en limitant les besoins en électricité de la station pour l'escale des navires et en utilisant des échangeurs thermodynamiques. La consommation de ces postes sera limitée et de ce fait influera moins sur la taxe carbone des différents connecteurs,

- Enfin, pour approfondir la faisabilité du développement de technologies de conversion énergétiques, il faut que nous accompagnions – comme nous y invite la PPE - une montée en puissance des ENR pour une île-montagne non interconnectée dont les STEP avec les dénivelés que l'on connaît et notamment les projets d'hydrogène décarbonés appuyés par l'Etat et la Commission européenne comme le déploiement d'une pile à combustible à quai alimentée en hydrogène et pouvant assurer une partie des besoins électriques des navires. On pourra alors définir des objectifs pour la seconde période d'application de la PPE, une étude doit être menée dans le cadre de la prochaine révision, et elle devra apporter un éclairage précis sur les choix technico-économiques les plus pertinents (à court, moyen et plus long termes).

Nous sommes donc engagés en faveur d'un transport maritime plus propre pour l'ensemble de nos ports, la CdC mobilisera différentes sources de financement, territoriales, nationales ou européennes, pour poursuivre les efforts et accompagner au plus près de ses attentes, nos gestionnaires de ports et nos armateurs pour relever ensemble cet immense défi.

Je vous remercie !



N° 2022/O2/55

**Question orale déposée par Xavier LACOMBE  
Au nom du groupe « Un Soffiu Novu »**

**OBJET : URGENCE CLIMATIQUE & DEFIS ENERGETIQUES – QUE FAIT  
NOTRE COLLECTIVITE ?**

Monsieur le Président,

De 1<sup>er</sup> territoire à se doter d'une PPE en 2015 sensée mettre à l'abri la Corse sur le plan énergétique pour de nombreuses années, la Corse est aujourd'hui la seule région à ne pas avoir de programmation pluriannuelle de l'énergie dans un contexte de tension internationale et de réchauffement climatique préoccupants.

Après la solution GAZ NATUREL largement médiatisée, il est question aujourd'hui dans les médias de biocarburants sans aucune confirmation.

Quand comptez-vous informer cette assemblée, les corses en général et présenter une PPE actualisée ?

Quelles en seront les orientations ? Comment parvenir à l'objectif d'autonomie énergétique en 2050 si on reste aussi frileux sur les installations photovoltaïques, éoliennes et hydroélectriques... et cela me permet de faire la jonction avec le 2eme volet de ma question.

Le réchauffement climatique que l'on constate depuis ces dernières années après un été 2022 qui a battu tous les records de chaleur et sécheresse, rend la politique de l'eau plus centrale qu'elle ne l'a jamais été.

Dans la foulée du schéma d'aménagement hydraulique acté après le vote du PEI de 2003 à 2021, en 2020 a été présenté le plan Acqua Nostra 2050, voté à l'unanimité même si nous avons des doutes sur son opérationnalité. Nous avons trouvé un accord global sur les retenues collinaires, sur les STEPs solaires pour permettre via l'énergie photovoltaïque de pomper l'eau en aval des barrages pour la remonter en amont et faire en sorte qu'elle soit retournée, sur les rehausses de certains barrages, sur les opérations de réhabilitation des réseaux pour limiter les déperditions, etc...

Aujourd'hui il faut l'activer, l'accélérer et trouver les financements nécessaires pour parvenir à réaliser ces 600 millions d'investissements prévus. Il faut également se pencher en urgence sur la réutilisation des eaux usées, procédé opérationnel dans les pays d'Europe du sud et Israël.

Autre conséquence de la sécheresse, le risque incendie qui court toute l'année.

En octobre 2017, j'avais porté une motion demandant une présence permanente de moyens aériens en période estivale en Corse pour prévenir les incendies et intervenir sans délai en cas de départ de feu. Pour rappel, la flotte de la sécurité civile, dotée de 11 appareils vieillissants est basée à Nîmes, ce qui nécessite un temps de trajet d'une heure trente.

Chantal Pedinielli avait réitéré en février 2020 suite à l'incendie de Bavella.

À l'occasion du vote de ces motions, il était prévu de réunir un groupe de travail sous l'autorité de l'exécutif, groupe de travail qui ne s'est jamais réuni...

Que comptez-vous faire ? Quand ? Et dans quelle configuration ?

Monsieur le Président, l'actualisation de la PPE, la mise en œuvre des investissements urgents sur les infrastructures d'eau dont le dernier ouvrage structurant remonte à une dizaine d'années avec le barrage du rizzanese, les moyens de lutte contre les incendies et la liste n'est pas exhaustive sont des priorités.

Je vous remercie Monsieur le Président de nous éclairer **CONCRÈTEMENT** sur ces 3 points.

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022**  
**RIUNIONE DI I 29 E 30 DI SITTEMBRE DI 2022**

**2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022**  
**REUNION DES 29 ET 30 SEPTEMBRE 2022**

2022 / O2/055

**REPONSE DE MESSIEURS JULIEN PAOLINI ET GILLES  
GIOVANNANGELI A LA QUESTION DEPOSEE MONSIEUR XAVIER  
LACOMBE AU NOM DU GROUPE UN SOFFIU NOVU**

**Objet** : Urgence climatique et défis énergétiques – que fait notre Collectivité ?

- **Réponse de M. Julien Paolini**

Monsieur la Conseiller,

Tout d’abord, sur la forme, avant d’en venir au fond, une question mais trois sujets complexes liés au changement climatique, l’énergie, l’eau, les incendies.

Monsieur le Conseiller, vous semblez privilégier la quantité plutôt que qualité dans votre question, elle me semble truffée d’inexactitudes.

Sur l’énergie tout d’abord, il est faux d’affirmer que nous n’avons pas de PPE ! La PPE a été adoptée en 2015 et est toujours en vigueur ; pour cause, nous investissons tous les ans 6 à 7 M d’euros dans l’énergie, en mobilisant également des fonds européens, des fonds du cadre de compensation en faveur de la transition énergétique et pour lutter contre le changement climatique.

Il est également faux d’affirmer que toutes les régions possèdent une PPE achevée, et pour cause, seules les zones interconnectées ont une PPE spécifique des autres régions métropolitaines françaises ; elles sont soumises à une PPE nationale qui est moins ambitieuse que la programmation pluriannuelle de l’énergie de la Corse.

Il est faux d’affirmer que nous sommes responsables des retards dans la révision de la PPE puisqu’un projet de révision a été adopté en avril 2021 par notre Assemblée ; et le Gouvernement

devait, au travers de Direction générale de l'Energie et du Climat (DGEC), lancer un appel d'offres pour l'approvisionnement en gaz naturel de la Corse pour la réalisation et l'exploitation d'une infrastructure gazière, c'est ainsi qu'était intitulé l'appel d'offres.

Ce dernier a bien été lancé par la DGEC en février 2020 mais déclaré infructueux seulement en février 2022, donc deux ans de perdu, mais ce retard n'est pas de la responsabilité de la CdC vous l'avez bien compris.

Aujourd'hui, quel est le contexte ? Il a en effet changé, et là vous avez raison, notamment le contexte géopolitique sur le gaz naturel, en raison de la guerre en Ukraine, de l'augmentation du gaz mais aussi des énergies fossiles et des difficultés d'approvisionnement aujourd'hui que rencontrent les pays d'Europe, certains vont même jusqu'à rouvrir des centrales à charbon pour assurer leur production énergétique.

Nous devons donc réfléchir à d'autres solutions de transition pour alimenter nos centrales ; parmi ces solutions, il y a en effet les biocarburants, solution présentant un certain nombre d'avantages, c'est une énergie renouvelable, décarbonée, permettant de réduire de manière considérable l'impact carbone et l'émission de gaz à effet de serre, mais pour autant nous devons obtenir certaines garanties ; garanties en terme d'origine de ces produits, origine européenne voire méditerranéenne, certifier la qualité du produit, mais certifier également les émissions, et on parlait tout à l'heure des émissions atmosphériques, s'assurer que demain les émissions de biocarburant soient comparables à celles qui sont imposées pour le gaz.

Au-delà des biocarburants, je crois que c'est l'équilibre général de la PPE que nous devons discuter, cet équilibre doit être débattu dans le cadre du Conseil énergie air climat (CEAC) au sein de cette Assemblée et notamment sur les moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette PPE ; on a par exemple souvent reproché au programme « Acqua Nostra » de ne pas être financé.

Sur la PPE nous avons des objectifs ambitieux :

- Rénovation des logements sociaux,
- Rénovation des collèges et lycées,
- Rénovation des établissements de santé,
- Des moyens pour l'électrification des bateaux à quai,
- Promotion de l'hydrogène.

Les moyens correspondants doivent être discutés avec l'Etat ; renoncer au gaz c'est 400 ou 500 M d'euros d'économies faite par l'Etat en investissement, cet argent nous devons le retrouver pour nous permettre de mettre en œuvre les objectifs proposés dans le cadre de la PPE.

Je vous donne donc rendez-vous au CEAC et à l'Assemblée de Corse avant la fin de l'année pour l'examen du projet de révision de la PPE ; pour les incendies, je vous renvoie à la réponse du Président du Conseil exécutif et aux travaux de la Commission du développement économique dont une première réunion se tiendra le 6 octobre prochain conformément à nos engagements et suite à la motion d'Avanzemu en juillet dernier.

Je vous remercie !

- **Réponse de M. Gilles Giovannangeli**

Monsieur le Conseiller,

Vous évoquez à juste titre la sécheresse et le réchauffement climatique et les conséquences lourdes qu'ils ont à la fois sur notre environnement, la biodiversité, et bien entendu sur la gestion de l'eau qui sera certainement un enjeu fondamental lié à ces bouleversements climatiques.

En Corse, nous subissons un retard infrastructurel lourd que n'a pas pu rattraper le PEI. Si on ajoute ce retard aux effets du changement climatique, on constate qu'il nous faut accélérer le pas en terme de réponse.

Lors de la session de juillet, dans cet esprit, le Président du Conseil exécutif a présenté une stratégie d'action sur 10 ans, s'appuyant sur le plan « Acqua Nostra », en l'adaptant à cette nouvelle temporalité.

200M€ d'investissement sur 10ans avec comme objectif d'augmenter notre capacité de stockage de 15M de m<sup>3</sup> ; rehausse des barrages existants, création de nouvelle retenue collinaire, réalisation d'interconnexion. A ces 200 M€ s'ajoutent 30 M€ consacrés à l'extension et au développement de nouveaux périmètres agricoles notamment pour les plaines à forte potentialité ; je citerai la plaine du Rizzanesi, la plaine de Conca, de Baracci, la périphérie d'Aiacciu.

Un effort conséquent mais nous sommes conscients que ce n'est pas seulement la grosse infrastructure qui sera la solution ; il faut aussi accompagner les territoires ruraux, de montagne qui ont besoin et qui subissent le réchauffement climatique.

Nous devons les accompagner dans leurs projets qui sont souvent des projets mixtes : eau/irrigation agricole/défense/incendie et nous le faisons d'ores et déjà en étroite collaboration avec l'ODARC.

Vous voyez, Monsieur le Conseiller, un engagement fort inédit, du point de vue financier de la CdC dans un contexte de diminution des aides de l'Agence de l'eau c'est pour cela que lors des négociations qui s'engagent il faudra demander un volet financier sur le sujet, comme il faudra revoir la gouvernance en termes de politique de l'eau et la recentrer sur la CdC.

Je vous remercie.

N° 2022/O2/58

**Question orale déposée par Serena BATTESTINI  
Au nom du groupe « Core in Fronte »**

**OBJET : SITUATION DE L'ENFANCE EN GRANDE VULNERABILITE ET DE L'ETABLISSEMENT A CIUCCIARELLA.**

Monsieur le Président,

En Corse, la situation de l'enfance en grande vulnérabilité est très préoccupante : depuis de nombreuses années, des personnels de la pouponnière A Ciucciarella dénoncent les conditions de vie inacceptables d'enfants placés dans ces locaux.

Ce type d'établissement est le seul en Corse, il est budgété par la CDC, géré par l'Union Mutuelles Corse Santé (UMCS) et il s'agit de locaux de la mairie de Bastia.

Deux minutes ne suffiront pas pour évoquer la gravité de cette situation mais nous avons à votre disposition des témoignages édifiants.

En 2019, les personnels de la pouponnière interpellaient votre majorité par voie de presse. Le 18 juin 2022, après plusieurs articles dans la presse dénonçant cette situation, un article du Corse Matin annonce la construction d'une nouvelle structure qui permettra d'accueillir (avec 20 ans de retard) des tout petits dans des conditions matérielles dignes.

Pour autant, malgré les appels répétés, et malgré le dévouement des personnels de la pouponnière, rien ne semble avoir été entrepris pour que les enfants placés bénéficient des soins et de la protection auxquels tout enfant à droit. Le Conseil de famille des pupilles de l'Etat de la Corse, (CFPE) a été saisi et le témoignage de l'un des personnels de la pouponnière a été transmis. A la lecture de ce témoignage, parmi les problèmes qui ne relèvent pas des conditions matérielles mais du suivi des enfants, on peut notamment déplorer les situations suivantes :

### **Premièrement**

- Aucun projet de vie pour ces enfants ;

### **Deuxièmement**

- Certains enfants sont en situation de handicap sans le suivi nécessaire ;

### **Troisièmement**

- Des fratries sont séparées ce qui est contraire à la loi de l'Etat français mais aussi à nos valeurs ;

### **Quatrièmement**

- Non prise en compte des informations qui sont apportées par les personnels. Par exemple, il a été rapporté que de la résine de cannabis a été retrouvée dans la chaussette d'un enfant à son retour du domicile familial. Aucune suite n'a été donnée à cette affaire.

Cette liste n'est pas exhaustive et, pour résumer, dans ce témoignage on peut lire :  
« *Nous avons clairement l'impression de faire subir à ces enfants de la violence institutionnelle* ».

A chaque fois que cette situation est dénoncée, celles et ceux qui s'engagent pour ces enfants sont méprisés. Toutes les personnes et institutions concernées se renvoient la balle pendant que des enfants sont en souffrance.

Pourquoi les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ne tiennent-ils pas compte des informations données par les personnels ? Pourquoi la situation d'enfants n'est-elle pas étudiée par le CFPE afin que certains d'entre eux, dans leur intérêt supérieur, deviennent pupilles de l'Etat afin d'être adoptés ?

L'association Enfance et Famille d'Adoption 2B (EFA2B) a également été saisie et sa présidente vous a interpellé le 20 juin 2022 sans réponse à ce jour. Le 28 juin 2022, vous avez été interpellé par une auxiliaire de puériculture qui n'a reçu aucune réponse non plus.

M.le Président, que comptez-vous faire pour améliorer les conditions de vie de ces enfants, les conditions de travail des personnels qui leur sont dévoués et pouvez-vous recevoir l'association EFA2B qui vous a interpellé ?

Je vous remercie.

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022**  
**RIUNIONE DI I 29 E 30 DI SITTEMBRE DI 2022**

**2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022**  
**REUNION DES 29 ET 30 SEPTEMBRE 2022**

2022 / O2/058

**REPONSE DE MADAME BIANCA FAZI A LA QUESTION DEPOSEE  
MADAME SERENA BATTESTINI AU NOM DU GROUPE CORE IN FRONTE**

**Objet : Situation de l'enfance en grande vulnérabilité et de l'établissement a  
Ciucciarella**

Madame la Conseillère,

Je vous remercie pour votre question qui me permettra, je l'espère, de vous rassurer et de rassurer l'opinion publique qui n'est que trop souvent interpellée dans cette affaire.

Les allégations que vous relayez aujourd'hui devant notre Assemblée, et dont la presse se fait également l'écho encore cette année, avec pour preuve de vieilles photos de 2019, sont gravissimes car elles touchent au secret professionnel et à l'intérêt supérieur de l'enfant.

Dès ma prise de fonctions, j'ai été alertée par la vétusté des locaux et des conditions d'accueil des enfants au sein de la pouponnière. J'ai tout mis en œuvre pour que les travaux des nouveaux locaux démarrent.

La livraison est programmée pour 2023, vous le savez, vous l'avez lu...

Une chose est exacte dans ce que vous dites, les personnels de la pouponnière, nous ont interpellés en 2019. 3 années sont passées depuis et une pandémie mondiale !

En 2019, ces personnels ont été reçus par le cabinet du Président du Conseil exécutif de Corse et par celui du maire de Bastia et, même si les relations salariales entre le personnel et son employeur, l'UMCS (Union des Mutuelles de Corse Santé), n'entraient dans le champ de compétence de la Collectivité, un certain nombre de dispositions ont été prises !



3 années sont passées et la situation a évolué, des réalisations concrètes sont visibles au sein de la structure.

Je me suis moi-même rendue sur place à plusieurs reprises, et j'ai pu constater la réalité de la situation, et notamment les travaux qui ont été réalisés au sein des locaux, ainsi je peux vous dire que :

- Fin 2019 des travaux en urgence ont été réalisés par le propriétaire des locaux, la Mairie de Bastia ;
- Courant 2021, les services de la PMI, services de la Collectivité de Corse, ont mené un contrôle qui a débouché sur une mise en demeure adressée à l'UMCS demandant de réaliser de nouveaux aménagements dans l'attente de la livraison de la nouvelle pouponnière. Concernant les conditions de travail des agents, un plan de formation devait également être fourni.

Les services de la PMI, accompagnés des services de l'ASE se sont à nouveau rendus sur place début février 2022 pour constater l'effectivité de la mise en demeure.

Le plan de formation des agents était en cours de rédaction, en lien avec les services de la PMI.

Nous suivons donc de près cette structure et nous nous rendons régulièrement sur place. Nos services jouent donc leur rôle, à la fois de contrôle et d'accompagnement des structures et des personnels, je tiens ici à saluer leur travail.

Et je peux vous assurer, que si nous constatons que les conditions d'accueil de ces enfants ne sont pas conformes aux exigences réglementaires de ce type de structures, nous serions à la hauteur des responsabilités qui sont les nôtres, y compris si la fermeture de la structure actuelle était envisagée !

Enfin, nous sommes dans l'attente de la livraison de la nouvelle pouponnière, début 2023, et nous l'espérons, cela devrait, régler définitivement la question critique des conditions d'accueil de ces enfants.

Concernant les enfants, car, c'est d'abord pour eux que nous mobilisons notre engagement, je tiens à rappeler les points suivants :

- Contrairement à ce que vous semblez penser, le Conseil des familles des pupilles de l'Etat et de la Collectivité de la Corse n'est absolument pas compétent pour se saisir d'un tel sujet puisqu'il n'est appelé à se prononcer que sur la situation des enfants reconnus Pupilles de l'Etat, et ce statut ne s'acquiert que dans des situations bien particulières, notamment lorsque les enfants naissent sous le secret.
- Les enfants actuellement pris en charge par la pouponnière ne sont ni des pupilles de l'Etat, ni des enfants confiés à la tutelle du Président du Conseil exécutif de Corse. Les enfants de la pouponnière ont des parents !

Je vous répondrai donc simplement que :

Premièrement, le schéma directeur de l'enfance et de la famille, validé par votre Assemblée en 2021 donne une place prépondérante à la prévention et au soutien à la parentalité. Nous avons décidé ensemble de privilégier le lien familial et le maintien dans la famille. Je vous rappelle le travail réalisé sur les 1000 premiers jours de l'enfant et la formation et le recrutement de Techniciens de l'Intervention Sociale et Familial, les TISF.

Deuxièmement, le placement d'un enfant n'intervient qu'après que toutes les solutions soient examinées, notamment dans le cercle familial.

Troisièmement, si le placement est décidé dans l'intérêt de l'enfant, nous privilégions l'accueil familial, ce qui évite notamment la séparation des fratries ; actuellement, nous travaillons pour développer par exemple, le nombre d'assistants familiaux, pour permettre d'offrir aux enfants confiés, un cadre familial adapté.

Quatrièmement, l'ensemble des acteurs qui œuvrent pour la protection de l'enfance s'accorde sur la nécessité de disposer dans l'île, d'une structure comme A Ciucciarella. C'est un choix stratégique que nous faisons pour compléter l'offre disponible dans le dispositif de protection de l'enfance.

Enfin, concernant les projets de vie des enfants, je vous rassure, ils sont élaborés par une équipe pluridisciplinaire et en lien constant avec le juge.

Je renouvelle ici la confiance du Conseil exécutif dans les services de l'ASE et de la PMI pour leur mobilisation sur ce sujet ; et plus largement, je salue l'engagement des personnels, confrontés parfois à des situations difficiles, notamment lorsqu'ils doivent intervenir dans des situations d'enfance en danger.

C'est pourquoi, nous travaillons en priorité sur une politique de prévention, c'est le sens de notre schéma directeur. Car l'intérêt supérieur l'enfant, je le rappelle, est au centre de ce dispositif et au cœur de nos priorités.

Ce que nous cherchons à faire, ce n'est ni à diviser, ni à opposer mais bien à faire travailler les professionnels ensemble et de mettre l'expertise des services de la CdC au service des enfants.

Nous ne voulons pas décrédibiliser les institutions mais leur donner les moyens de fonctionner au travers des 13,5 millions d'euros d'intervention votés dans le schéma sur 5 ans.

Nous ne voulons pas stigmatiser les familles mais être dans notre rôle de soutien à la parentalité.

Et nous souhaitons enfin, apaiser les craintes et éviter les confusions sur des sujets sensibles, complexes, techniques parfois, humains toujours.

Alors, pour finir de vous rassurer, je peux vous proposer, de composer une délégation d'élus de cette Assemblée et de vous rendre sur place ; j'ai eu l'accord du directeur, vous pourrez voir par vous-même la réalité des conditions matérielles de la pouponnière A Ciucciarella et je vous invite, à cette occasion, à échanger avec l'ensemble du personnel.

Je vous remercie.